



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Sur la voie de la modernisation

Service de médecine légale de l'Ontario

Rapport annuel 27 juillet 2012 – 26 juillet 2013



← Coroner's Courts Entrance
← Bicycle Parking
↑ Main Entrance
↑ Shipping & Receiving



Photo de la page de couverture : Le nouveau complexe des sciences judiciaires et du coroner, achevé durant l'été 2013. Le personnel a emménagé dans les nouveaux locaux en septembre de la même année.

Table des matières

01 Rapport du médecin légiste en chef

03 À notre sujet

- 3 Notre vision
- 3 Notre mission
- 3 Nos valeurs

04 Notre législation

05 Notre gouvernance

07 Notre structure

- 7 Service de médecine légale de l'Ontario
- 7 Unité provinciale de médecine légale
- 8 Unités de médecine légale
- 8 Hôpitaux communautaires

09 Nos partenaires et nos relations de travail

10 Nos services

11

Nos activités

- 11 Gestion et fonctionnement du SMLO
- 12 Registre des pathologistes
- 12 Supervision et direction des pathologistes
- 13 Système de gestion de l'information en matière de pathologie
- 13 Statistiques sur le nombre de cas
- 16 Gestion de la qualité
- 20 Médecine légale clinique
- 20 Anthropologie judiciaire
- 21 Autres experts-conseils professionnels
- 21 Histologie
- 21 Toxicologie
- 21 Conservation d'organes
- 22 Biologie moléculaire et médecine légale
- 23 Éducation au sein du SMLO
- 23 Centre for Forensic Science and Medicine
- 27 Formation des nouveaux médecins légistes
- 29 Recrutement des médecins légistes
- 31 Tour d'horizon des unités de médecine légale
- 36 Nouvelle technologie
- 37 Collaboration avec le Victorian Institute of Forensic Medicine, en Australie
- 37 Complexe des sciences judiciaires et du coroner
- 37 Examen systématique du Système ontarien de gestion de l'information pour les enquêtes sur les décès
- 39 Aide internationale
- 40 Activités professionnelles et sensibilisation
- 40 Activités scientifiques
- 43 Objectifs pour l'année prochaine

45

Notre personnel

Rapport du médecin légiste en chef

Une fois encore, j'ai le privilège de présenter le rapport annuel du Service de médecine légale de l'Ontario (SMLO), l'entité d'origine législative offrant des services d'autopsie médico-légale. Au cours de l'année écoulée (qui constitue une période de référence légèrement plus importante aux fins de ce rapport), nous avons franchi plusieurs étapes clés sur la voie de la modernisation. Je suis extrêmement fier des efforts de collaboration déployés par notre personnel pour aller de l'avant.

Le déménagement dans le complexe des sciences judiciaires et du coroner (CSJC), dans le nord-ouest de Toronto, en septembre 2013, s'est bien déroulé et notre nouveau siège est désormais pleinement opérationnel. Je suis fier de constater que nous travaillons aujourd'hui dans le meilleur institut de médecine légale au monde. Nous sommes

équipés pour offrir un certain nombre de programmes novateurs, par exemple en matière d'autopsie moléculaire, d'imagerie post mortem par tomographie par ordinateur et de résonance magnétique, de récupération post mortem des tissus aux fins de transplantation ainsi que de renforcement de la formation continue et du perfectionnement professionnel. Ces avancées contribueront à favoriser l'amélioration constante du secteur de la médecine légale, et je me réjouis de faire part des progrès réalisés grâce à ces initiatives dans le rapport annuel du prochain exercice.

Je suis également ravi d'indiquer que le ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels nous a demandé d'élargir le champ professionnel des médecins légistes en Ontario, suite aux recommandations préconisées par la société

KPMG dans son examen externe du Système ontarien de gestion de l'information pour les enquêtes sur les décès. Plus précisément, les médecins légistes devront bientôt remplir les fonctions de coroner dans les cas d'homicide et de mort suspecte. Désormais, dans la mesure où les médecins légistes détermineront la cause et le mode du décès dans ces cas complexes, leurs tâches, leurs responsabilités et leurs obligations redditionnelles seront mieux harmonisées. Ceci aura des effets bénéfiques pour les familles et les autres parties prenantes, notamment les intervenants du système de justice pénale. Les médecins légistes se félicitent que leur contribution aux enquêtes sur les décès soit ainsi reconnue par le ministère, mais aussi approuvée par le Conseil de surveillance des enquêtes sur les décès et par un certain nombre d'intervenants clés.



Les efforts continus de résolution des problèmes liés aux anciennes pratiques de conservation d'organes constituent également une avancée. De nombreuses familles ont répondu à notre initiative globale de notification du public incluant des publicités dans les journaux, des communiqués de presse et la diffusion d'une annonce dans les médias en 2012. Nous continuons d'aider les familles qui présentent des demandes à ce sujet en leur indiquant si un organe de leur proche décédé a été conservé et en appuyant leurs décisions relatives à l'élimination des organes conservés. Nos politiques actuelles permettent de faire en sorte que les familles soient avisées lorsqu'un organe doit être conservé et qu'on leur demande ce qu'il convient de faire de l'organe à l'issue de l'examen. Notre organisme a tiré les leçons du passé et s'efforce continuellement d'obtenir et

de conserver la confiance du public en faisant preuve de transparence et en assurant une communication ouverte.

Au cours de l'année écoulée, nous avons contribué à l'administration de la justice dans la province en fournissant des témoignages d'experts fiables et indépendants devant les tribunaux et dans les salles d'audience des enquêtes des coroners. Le public a bénéficié de l'expertise médicale des médecins légistes de l'Ontario.

Nos initiatives de formation continue et de perfectionnement professionnel nous ont également permis de promouvoir le développement de nos capacités aux plans international et local. Notre programme de formation en médecine légale, que nous offrons en partenariat avec l'Université de Toronto, remporte un franc succès et a été

évalué favorablement par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada. Les pathologistes de l'Ontario participent au paysage universitaire par le biais de leurs activités d'enseignement et de recherche et de leurs publications.

Il est extrêmement gratifiant de participer à l'action des équipes d'enquête sur les décès en Ontario. Nous avons la chance d'exercer un métier passionnant qui permet de venir en aide aux familles, au public et au système de justice pénale de façon pertinente.

Michael S. Pollanen M.D., Ph. D., FRCPath, DML – Pathologie, FRCPC fondateur en médecine légale
Médecin légiste en chef de l'Ontario
Directeur, Centre for Forensic Science and Medicine
Professeur agrégé, Université de Toronto

À notre sujet

Le SMLO fournit des services de médecine légale aux termes de la Loi sur les coroners. Le SMLO travaille étroitement avec le Bureau du coroner en chef (BCC) pour garantir le recours à une approche coordonnée et collaborative en matière d'enquête sur les décès, et ce, dans l'intérêt du public. Le médecin légiste en chef et le coroner en chef assurent ensemble la direction du Système ontarien de gestion de l'information pour les enquêtes sur les décès.

Les pathologistes sont des médecins spécialisés qui, après leurs études de médecine, ont suivi une formation supplémentaire de cinq ans en pathologie, c'est-à-dire l'étude des maladies. Les médecins légistes ont suivi une formation supplémentaire de cycle supérieur en ce qui touche la médecine légale et l'application de la médecine et de la science aux questions d'ordre juridique, généralement dans le contexte d'une mort subite. La médecine légale, telle que l'entendent le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, la National Academy of Sciences (académie des sciences des États-Unis) et d'autres organismes professionnels, est la branche de la médecine qui sous-tend les enquêtes sur les décès.

La plupart des décès qui interviennent en Ontario sont dus à des maladies naturelles et ne nécessitent pas d'enquête médico-légale. Toutefois, les décès subits et imprévus doivent faire l'objet d'une enquête par un coroner. Il s'agit des cas de décès faisant suite à un accident, de suicide, d'homicide et de décès subit dû à une maladie non diagnostiquée antérieurement.

Si un coroner le juge nécessaire pour répondre à certaines questions concernant un décès, une autopsie est confiée au SMLO. Chaque année, sur les quelque 16 000 décès qui font l'objet d'une enquête par les coroners, environ 6 000 nécessitent une autopsie médico-légale pratiquée par des pathologistes travaillant sous l'égide du SMLO. Ces autopsies sont réalisées dans des unités de médecine légale et dans des hôpitaux communautaires à l'échelle de la province. Certains cas sont considérés comme des décès « de routine » (p. ex. les décès subits naturels et certains cas d'accident ou de suicide), tandis que les cas « complexes » incluent les homicides, les morts suspects et les cas pédiatriques.

Notre vision

Un système de médecine légale continu qui intègre pleinement le service au public, l'éducation et la recherche.

Notre mission

Fournir des services de médecine légale de première qualité afin de contribuer à l'administration de la justice, à la prévention des décès prématurés et à la préservation de la sécurité publique.

Nos valeurs

Le SMLO et le BCC partagent des valeurs fondamentales qui traduisent notre engagement en matière de service public :

Intégrité : Nous n'oublions pas que la recherche de la vérité, de l'honnêteté et de l'impartialité sont la pierre angulaire de notre travail.

Réactivité : Nous sommes ouverts aux nouvelles possibilités, au changement et à l'innovation.

Excellence : Nous visons constamment une pratique exemplaire et de première qualité.

Responsabilisation : Nous avons conscience de l'importance de notre travail et nous assumerons la responsabilité de nos actes.

Diversité : Nous respectons la diversité des origines, des formations professionnelles et des compétences des membres qui composent notre équipe.

Le SMLO encourage l'application pratique de ces valeurs fondamentales. Pour ce faire, il adopte une approche indépendante et fondée sur des données probantes qui souligne l'importance de l'objectivité en matière de recherche de la vérité.





Notre législation

La Loi sur les coroners définit les rôles et les responsabilités des pathologistes et des coroners en matière d'enquête sur les décès et renforce la qualité, l'organisation et la responsabilisation des services de médecine légale. La Loi sur les coroners :

- définit le SMLO comme le système unifié dans le cadre duquel les pathologistes fournissent des services de médecine légale, y compris des autopsies;
- définit le poste de médecin légiste en chef comme surveillant des services de médecine légale;
- définit les postes de médecin légiste en chef adjoint et de pathologiste;
- exige qu'un registre des pathologistes autorisés à réaliser des autopsies médico-légales soit établi;
- exige du médecin légiste en chef qu'il signale à l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario toute conclusion défavorable relative à la compétence et au professionnalisme d'un pathologiste inscrit.

En vertu des fonctions qui leur sont conférées par la Loi sur les coroners, les pathologistes inscrits ont le pouvoir légal de se rendre sur les scènes de décès et d'ordonner des examens complémentaires le cas échéant.

Notre gouvernance

Le SMLO et le BCC font partie du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels et sont responsables devant la ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, l'honorable Madeleine Meilleur. Le sous-ministre de la Sécurité communautaire, M. Ian Davidson, fournit une orientation sur les questions administratives.

Le Conseil de surveillance des enquêtes sur les décès veille à ce que la prestation des services d'enquête sur les décès soit efficace et responsable. En tant qu'organisme consultatif indépendant, le CSED encadre les activités du SMLO et du BCC, administre le processus de traitement des plaintes du public et soutient la recherche de la qualité. Sa présidence est actuellement assurée par l'honorable Joseph C.M. James.





Notre structure

Service de médecine légale de l'Ontario (SMLO)

Aux termes de la Loi sur les coroners, le médecin légiste en chef est chargé de la gestion et du fonctionnement du SMLO. Plus précisément, le médecin légiste en chef :

- supervise et dirige les pathologistes en matière de prestation de services;
- dirige des programmes de formation continue des pathologistes;
- rédige, publie et distribue un code de déontologie;
- tient un registre des pathologistes qui sont autorisés à fournir des services.

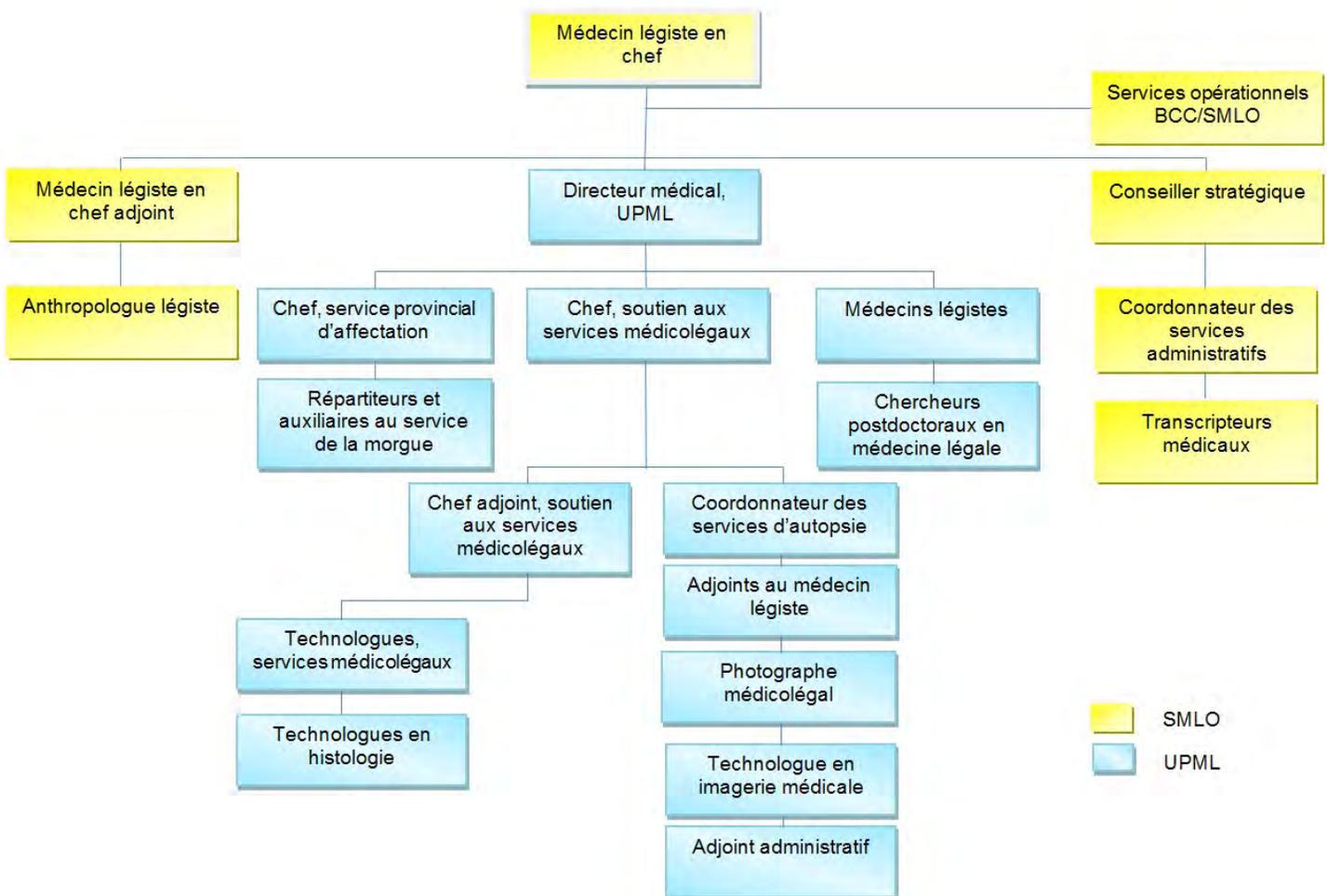
Le médecin légiste en chef adjoint possède tous les pouvoirs et toute l'autorité du médecin légiste en chef au cas où celui-ci est absent ou dans l'incapacité d'agir, ou bien si son poste devient vacant. Par ailleurs, le médecin légiste en chef adjoint aide le médecin légiste en chef aux fins de l'administration, de la surveillance et de la gestion de la qualité du SMLO.

Le SMLO a récemment déménagé son siège dans un nouveau complexe situé dans le nord-ouest de Toronto. Le SMLO partage ses locaux avec l'Unité provinciale de médecine légale, le Bureau du coroner en chef (BCC) et le Centre des sciences judiciaires (CSJ) pour faciliter la communication et la collaboration

professionnelle. Le SMLO et le BCC dépendent de la directrice des Services opérationnels, qui supervise la gestion de la qualité et de l'information, la planification opérationnelle, le contrôle financier et les communications.

Unité provinciale de médecine légale (UPML)

Les médecins légistes de l'Unité provinciale de médecine légale (UPML) réalisent environ 1 900 autopsies par an, dans des cas de décès survenant essentiellement dans la région du grand Toronto. L'UPML, qui est affiliée à l'Université de Toronto, constitue également le principal centre de recours pour



bon nombre d'autopsies complexes à l'échelle de la province (entre autres : homicides, restes humains et morts suspectes de nourrissons et d'enfants). Le directeur médical de l'UPML rend compte au médecin légiste en chef. En juillet 2013, le Dr Jayantha Herath a été nommé au poste de directeur médical de l'UPML.

Pour exercer ses activités opérationnelles, l'UPML a besoin de médecins légistes, mais aussi de professionnels occupant des postes spécialisés et techniques, à savoir, un anthropologue légiste, des adjoints au médecin légiste, des technologues et des spécialistes de l'imagerie, ainsi que du personnel administratif et des gestionnaires.

Unités de médecine légale

Les unités de médecine légale sont situées dans les centres hospitaliers universitaires de Hamilton, de Kingston, de London, d'Ottawa et de Sudbury. Ces unités offrent une expertise en médecine légale pour environ 2 300 autopsies de routine et complexes chaque année, y compris dans des cas d'homicide et des cas pédiatriques. Dans le cadre du SMLO, le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels finance ces unités par le biais de paiements de transfert.

Les autopsies médico-légales complexes sont réalisées dans l'une des unités de médecine légale ou à l'Unité provinciale de médecine légale, à Toronto. Certaines autopsies dans des cas pédiatriques non suspects sont pratiquées à The Hospital for Sick Children, à Toronto, et au Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario, à Ottawa. Des autopsies périnatales sont également réalisées à l'Hôpital Mount Sinai, à Toronto. Il arrive parfois que des cas relevant de la médecine pédiatrique légale dans le Nord-Ouest de l'Ontario soient transférés à Winnipeg aux fins d'autopsie par des pathologistes inscrits en Ontario.

Hôpitaux communautaires

Des pathologistes exerçant dans 33 hôpitaux communautaires participent au SMLO en réalisant dans leurs locaux des autopsies médico-légales de routine qui sont rémunérées à l'acte.



Nos partenaires et nos relations de travail

Nos principaux partenaires incluent le BCC, les services de police municipaux et provinciaux, le Bureau du commissaire des incendies de l'Ontario, l'Unité des enquêtes spéciales, le Centre des sciences judiciaires, le système de justice pénale et les familles de l'Ontario.

Le SMLO collabore également avec des universités dans les domaines de la recherche, de l'éducation et de la formation. De plus, le SMLO fournit des services à des organismes à l'extérieur de l'Ontario, comme le ministère de la Défense nationale.



Nos services

Le SMLO fournit un éventail de services qui appuient le système d'enquête sur les décès et le système de justice.

1. Consultations précédant l'autopsie



Les médecins légistes consultent les coroners régionaux principaux afin de déterminer quel est le lieu approprié pour pratiquer une autopsie en fonction de la complexité du cas et des compétences des pathologistes locaux.

Les médecins légistes collaborent avec les coroners régionaux principaux afin de faciliter les dons d'organes et de tissus par l'entremise du Réseau Trillium pour le don de vie dans les cas appropriés, conformément aux souhaits de la personne décédée et de sa famille.

2. Présence sur les scènes de décès

Les pathologistes se rendent sur les scènes de décès pour obtenir des renseignements nécessaires dans le cadre d'une autopsie complète. Dans certains cas, des photographies, des enregistrements vidéo et d'autres techniques d'imagerie permettent d'éviter une visite sur place.

3. Autopsies

Les pathologistes procèdent à une autopsie et font des constatations, documentent des faits et interprètent des résultats permettant de contribuer à déterminer la cause du décès. Une autopsie médico-légale comprend cinq étapes :

- Examen des antécédents de la personne décédée, de la scène du décès et des circonstances de la mort
- Examen externe, incluant la prise de photographies aux fins de documentation
- Examen interne par dissection, incluant la prise de photographies aux fins de documentation, selon les indications
- Examens et analyses complémentaires, pouvant inclure : la radiologie, l'histologie, les consultations de cardiologie, de neuropathologie, d'anthropologie et d'odontologie, la toxicologie, l'examen métabolique et l'analyse de l'ADN
- Opinion du médecin légiste et rédaction du rapport d'autopsie.

4. Consultations de médecine légale et opinions d'experts

Les médecins légistes :

- participent à des conférences de cas avec d'autres partenaires enquêtant sur les décès;
- fournissent des services de consultation et des opinions d'experts dans des cas complexes ou « abandonnés » en Ontario et dans les autres instances, selon les demandes pouvant émaner de services de police, de procureurs de la Couronne ou d'avocats de la défense;
- fournissent, de façon occasionnelle, des services de consultation et des opinions d'experts concernant les blessures subies par des personnes non décédées, afin de contribuer aux enquêtes.

5. Témoignage pendant les procès et autres audiences

Les médecins légistes fournissent des témoignages d'experts dans les salles d'audience des enquêtes des coroners, devant tous les niveaux de tribunal et dans le cadre des enquêtes publiques. Cette contribution au système de justice est de la plus haute importance pour le public.

6. Collaboration avec les coroners

Forensic pathologists serve on OCC death review committees that have quality assurance and death prevention mandates:

- Comité d'examen des décès en matière de soins maternels et périnataux
- Comité d'examen des décès en matière de soins gériatriques et de longue durée
- Comité d'examen de la sécurité des patients
- Comité d'examen des décès d'enfants
- Comité d'examen des décès d'enfants de moins de cinq ans.

7. Services spéciaux

Des services spéciaux sont fournis sur demande à d'autres organismes, dont des groupes internationaux et des organisations non gouvernementales. Dans le cadre d'incidents ayant fait plusieurs victimes, ces services peuvent inclure l'identification des victimes de catastrophes ou des enquêtes sur des décès liés aux droits de la personne.

Nos activités (27 juillet 2012 – 26 juillet 2013)

Administration and Operation of the OFPS

Gestion et fonctionnement du SMLO

Le plan quinquennal du SMLO (« Notre plan 2010-2015 »), qui a été publié en 2009, vise deux objectifs stratégiques prépondérants, à savoir : moderniser les services de médecine légale; et se concentrer sur l'assurance de la qualité, la pérennité des services et l'innovation. Le SMLO aspire à conserver un rôle de chef de file dans le domaine de la médecine légale et à faire progresser la prestation de services, l'éducation et la recherche.

Les dix priorités stratégiques définies dans le cadre du plan de démarrage ont été mises en œuvre ou sont en bonne voie :

1. Registre des pathologistes
2. Système de gestion de l'information en matière de pathologie
3. Processus de gestion de la qualité
4. Renforcement des unités de médecine légale
5. Redéveloppement des services dans les zones géographiques où les pathologistes sont en sous-effectif
6. Santé et sécurité
7. Contrats ou autres ententes avec les principaux clients du SMLO
8. Services de soutien technique
9. Faire de l'autopsie moléculaire un service fondamental
10. Formation des prochaines générations de médecins légistes canadiens.

Les progrès réalisés dans ces domaines sont détaillés dans le présent rapport.

Comité consultatif de la médecine légale

Le Comité consultatif de la médecine légale fournit des conseils au médecin légiste en chef sur les pratiques professionnelles relatives aux autopsies médico-légales. Ce comité se compose des directeurs des unités régionales de médecine légale, du président de l'Ontario Association of Pathologists et du coroner en chef.

Pendant la période de référence, le comité s'est réuni deux fois pour discuter d'enjeux politiques tels que :

- les délais d'achèvement des rapports d'autopsie;
- les autopsies externes et partielles;
- le don d'organes et de tissus;
- le signalement des cas de mauvais traitements infligés aux enfants aux sociétés d'aide à l'enfance;
- la planification dans le cadre d'incidents causant des décès multiples;
- la conservation et l'élimination des organes.

Comité consultatif des services judiciaires

Le Comité consultatif des services judiciaires a été créé pour accroître l'objectivité du SMLO et pour améliorer la communication avec les intervenants externes clés tels que les services de police, les procureurs de la Couronne et les avocats de la défense, qui sont représentés au sein du comité. Le comité fournit des conseils au médecin légiste en chef en vue d'améliorer la qualité et l'indépendance des autopsies médico-légales.

Pendant la période de référence, les membres du comité se sont réunis une fois pour obtenir des renseignements actualisés sur l'examen du Système ontarien de gestion de l'information pour les enquêtes sur les





décès réalisé par KPMG et sur le statut des données d'assurance de la qualité des autopsies qui sont destinées aux tribunaux.

Registre des pathologistes

Aux termes de la Loi sur les coroners, les autopsies médico-légales peuvent être réalisées uniquement par des pathologistes dûment accrédités et inscrits au registre par le SMLO. En fonction de leurs compétences, les pathologistes inscrits peuvent être autorisés à réaliser :

- toutes les autopsies médico-légales, y compris dans les cas d'homicide et de mort suspecte (catégorie A);
- des autopsies de routine uniquement (catégorie B); ou
- des autopsies dans les cas pédiatriques non suspects (catégorie C).

Au 26 juillet 2013, un total de 137 pathologistes inscrits étaient en activité, parmi lesquels 31 pathologistes de catégorie A autorisés à réaliser tous les types d'autopsie. Ces 31 pathologistes sont reconnus pour leur expérience, leur formation et/ou leur certification supplémentaire(s) en médecine légale.

Catégorie	Nombre de pathologistes inscrits
Catégorie A	31
Catégorie B	99
Catégorie C	7

Le Sous-comité d'examen des titres de compétence du Comité consultatif de la médecine légale examine les demandes et fournit des conseils au médecin légiste en chef sur l'inscription des pathologistes au registre.

Le registre du SMLO est accessible au

public sur le site Web du ministère à : http://www.mcscs.jus.gov.on.ca/french/DeathInvestigations/Pathology/PathologistsRegistry/pathologists_registry_fr.html.

La gestion du rendement des pathologistes inscrits en termes de qualité des autopsies médico-légales relève de la responsabilité du médecin légiste en chef. En cas de faute professionnelle ou d'incompétence, le médecin légiste en chef est légalement tenu de signaler tout pathologiste inscrit à l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario.

Le SMLO entreprend actuellement d'examiner sa stratégie en matière de gestion du rendement des pathologistes d'un point de vue médical et juridique, incluant le seuil à partir duquel il convient de faire un signalement à l'Ordre, afin de s'assurer qu'elle est uniforme et équitable.

Supervision et direction des pathologistes

Afin de promouvoir des pratiques uniformes et de haute qualité à l'échelle de l'Ontario et d'aider les pathologistes inscrits dans leur travail, le SMLO leur fournit un manuel de pratique et une trousse.

Le manuel de pratique inclut un code de déontologie, des directives de pratique des autopsies médico-légales, ainsi que des explications au sujet du système d'examen par les pairs et du registre. Pris dans leur ensemble, ces documents établissent les assises professionnelles et stratégiques du SMLO. Les directives de pratique sont en cours d'examen et de mise à jour.

Le code de déontologie s'inspire de la section « Forensic Pathology » (« médecine légale ») du site Web de l'Association canadienne des pathologistes.

Le SMLO et le BCC ont publié des notes

de service sur un éventail de questions opérationnelles et administratives pour compléter le cadre stratégique.

Système de gestion de l'information en matière de pathologie (SGIP)

Le SMLO utilise le Système de gestion de l'information en matière de pathologie (SGIP) pour recueillir des renseignements sur les autopsies réalisées partout en Ontario. Tous les pathologistes inscrits transmettent des données au SGIP par le biais des formulaires d'autopsie. Ce formulaire d'autopsie, qui est une fiche de renseignements électronique utilisée pour rassembler des données de haut niveau sur les autopsies, est dûment rempli et soumis au SMLO directement après l'autopsie. Les données recueillies sont utilisées dans le but d'évaluer les ressources et d'établir des statistiques sur le rendement et la qualité. Le SGIP et les formulaires d'autopsie permettent de faciliter

la responsabilisation, ainsi que la surveillance des autopsies par le médecin légiste en chef. Afin d'optimiser le rendement, la qualité et l'intégration des services, le SMLO et le BCC ont entrepris d'élaborer un système électronique de gestion des cas, appelé Système informatique de suivi des enquêtes sur les décès. Le nouveau système, qui sera mis en place en 2014, permettra de consigner les renseignements relatifs aux enquêtes sur les décès, depuis l'avis au coroner jusqu'à la clôture du cas, ainsi que d'uniformiser et de simplifier les procédures administratives et les documents existants.

Statistiques sur le nombre de cas

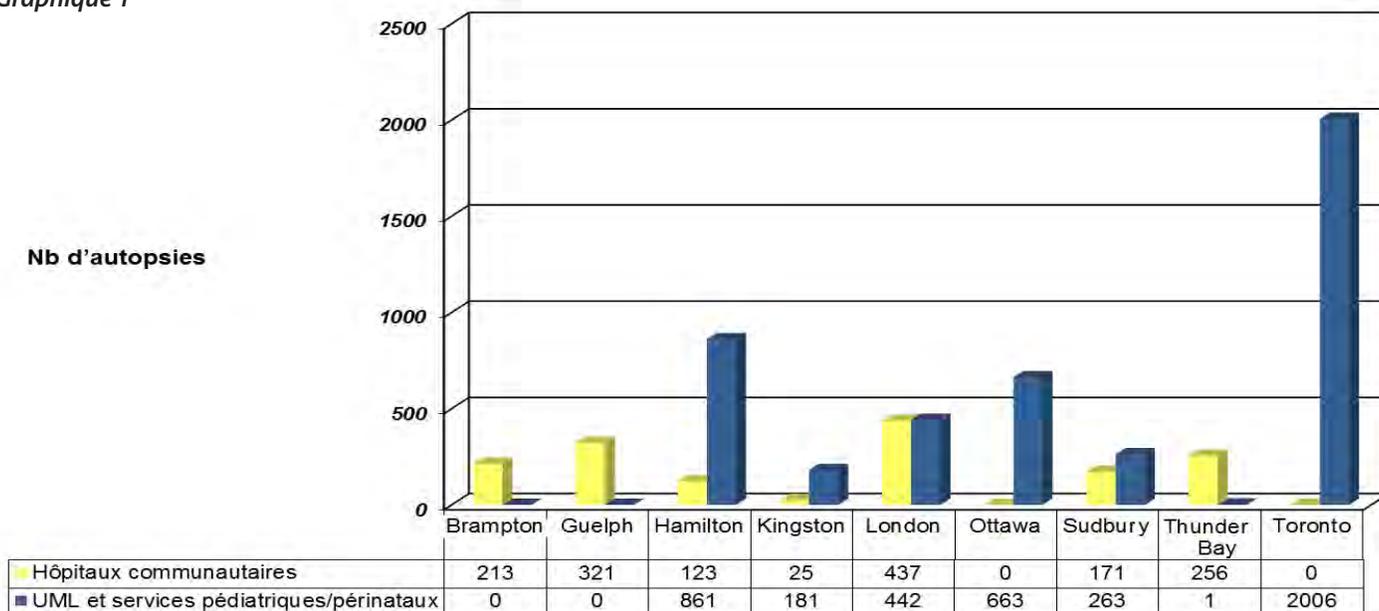
Les statistiques sur le nombre de cas sont issues des formulaires d'autopsie qui ont été soumis pendant la période de référence.

Chaque dossier du SMLO commence par la délivrance d'un mandat du coroner enjoignant à un pathologiste de procéder à une autopsie. Les autopsies dans les cas

pédiatriques, d'homicide et de mort suspecte ou impliquant des armes à feu, ainsi que les autopsies de routine (non suspectes), sont réalisées dans les unités de médecine légale. Certaines autopsies d'enfants non suspectes (médicales) sont pratiquées dans des services pédiatriques. Seules les autopsies de routine sont réalisées dans les hôpitaux communautaires. Soixante-douze pour cent (72 p. 100) de toutes les autopsies ont été pratiquées dans les unités de médecine légale et 28 p. 100 dans les hôpitaux communautaires. Environ la moitié des autopsies de routine ont été réalisées dans les hôpitaux communautaires.

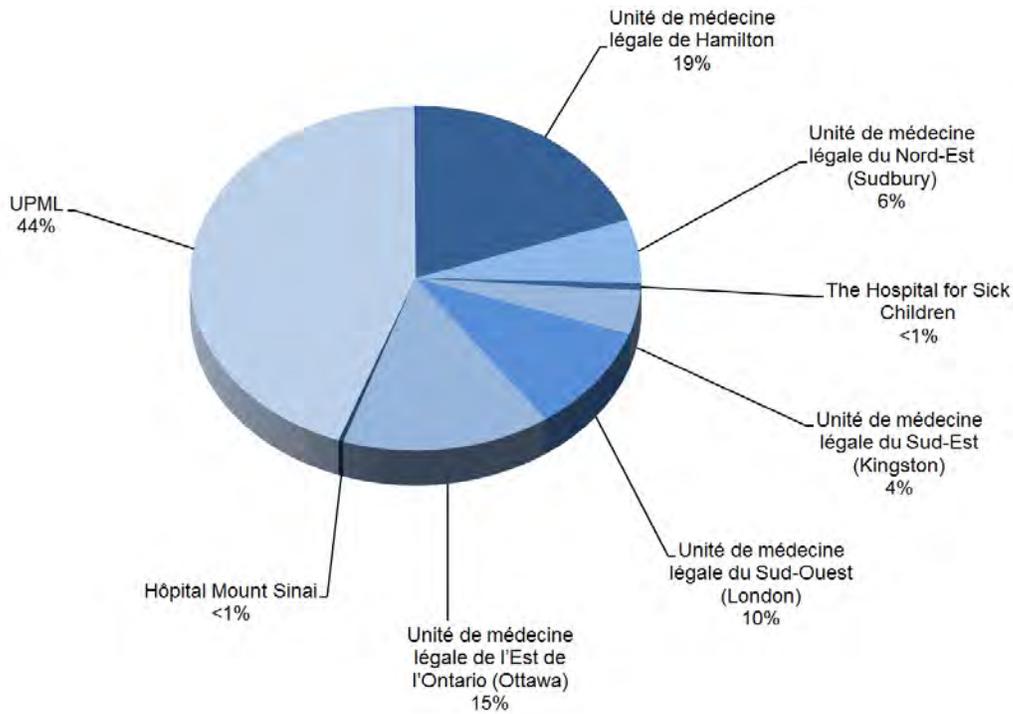
Le **graphique 1** montre la répartition des autopsies telles qu'elles ont été enregistrées dans le système pour chaque région d'investigation du BCC.

Graphique 1



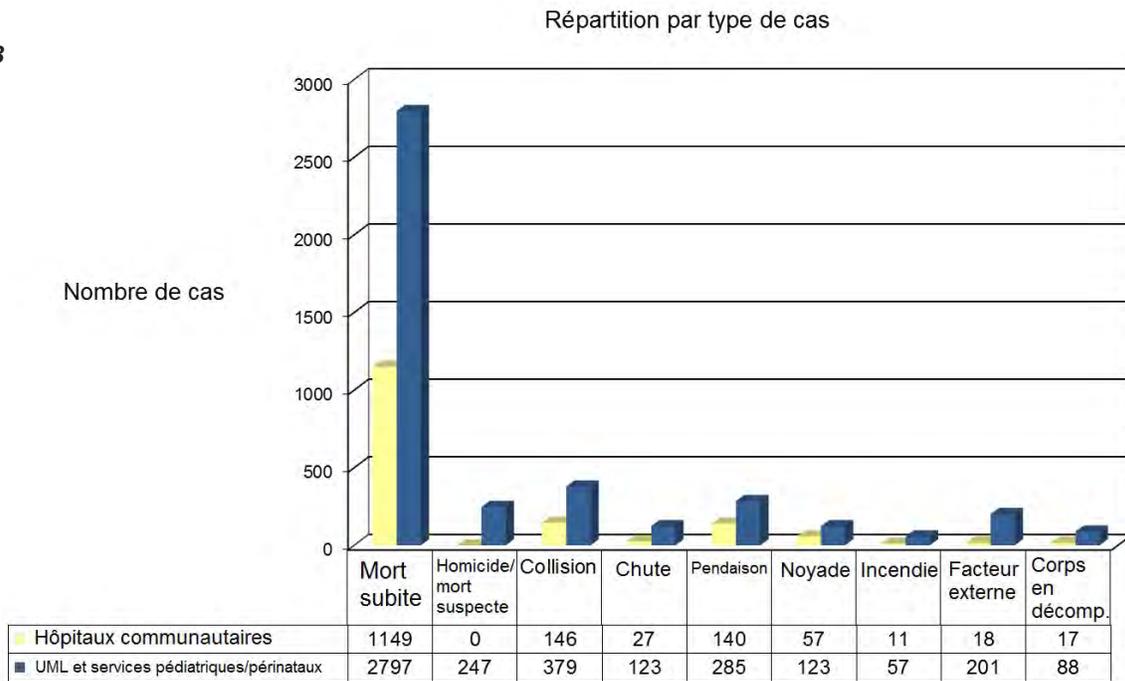
Le **graphique 2** montre la répartition des autopsies réalisées dans les unités de médecine légale et les services pédiatriques/périnataux.

Graphique 2



Le **graphique 3** propose une ventilation des autopsies par type de cas tel qu'indiqué dans le SGIP. La catégorie « Mort subite » inclut les blessures par balle ne relevant pas d'un homicide, les surdoses de drogues et d'autres causes de décès qui ne relèvent pas des catégories proposées.

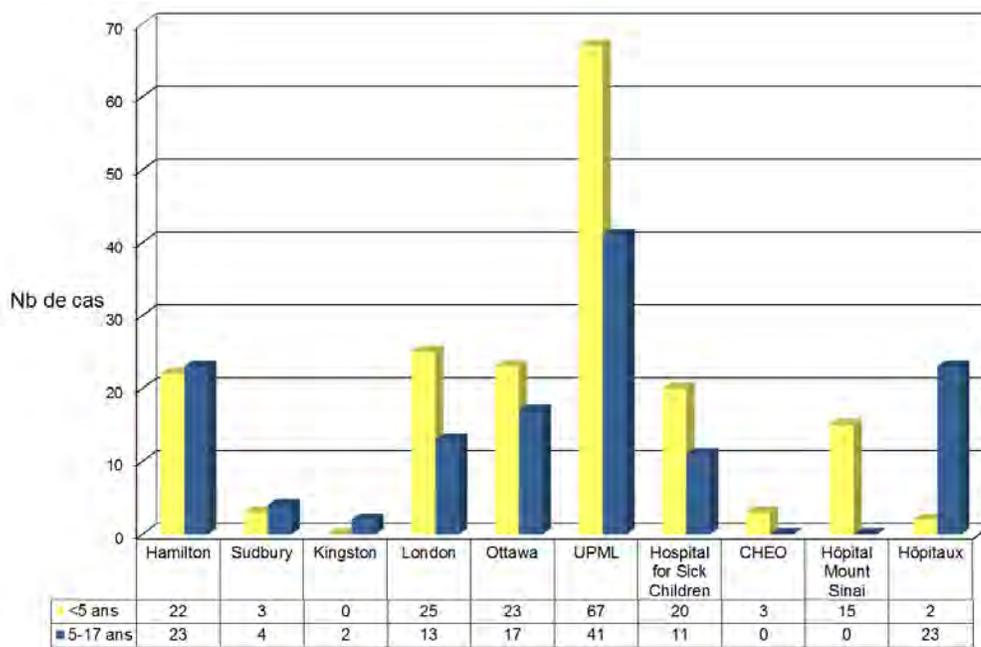
Graphique 3



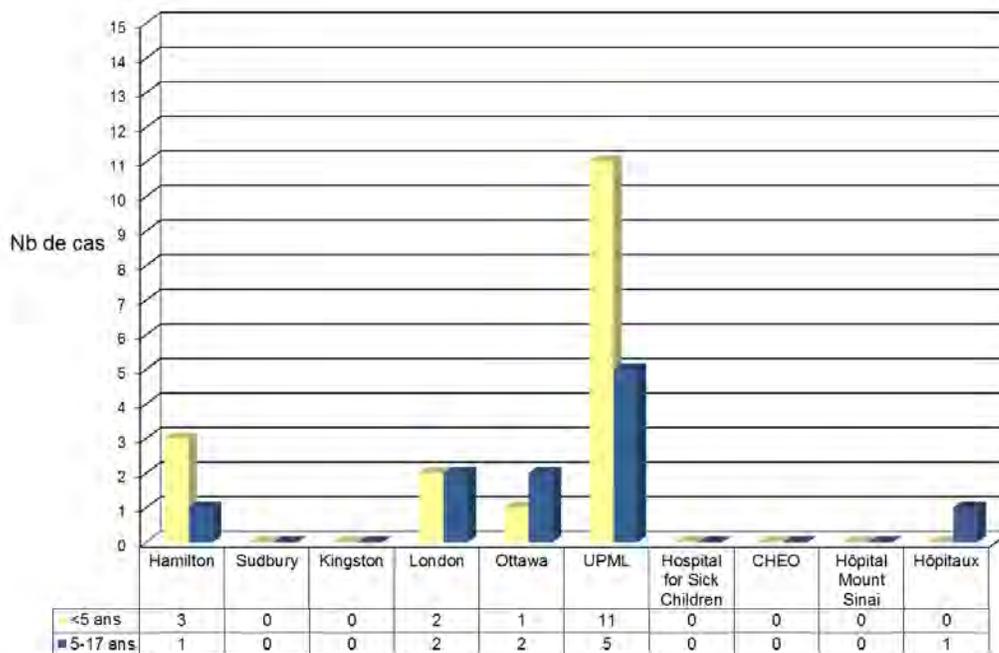
Dans certains cas, après discussion entre un médecin légiste et un coroner régional principal, et si des renseignements suffisants peuvent être obtenus à l'issue d'un examen limité, la décision est prise de procéder uniquement à un examen externe dans le cadre de l'autopsie. Ce fut le cas pour 201 autopsies réalisées dans les unités de médecine légale et pour 18 autopsies pratiquées dans les hôpitaux communautaires.

Les *graphiques 4 et 5* montrent la répartition par groupe d'âge (moins de 5 ans et entre 5 et 17 ans) des autopsies pédiatriques de routine et dans les cas de mort suspecte/d'homicide.

Graphique 4



Graphique 5





Gestion de la qualité

Le SMLO dispose d'un programme approfondi d'assurance de la qualité qui comprend les volets suivants :

- Registre des pathologistes
- Directives de pratique incluant des modèles et des formulaires de rapport normalisés
- Recueil de données sur les cas normalisés par le biais des formulaires d'autopsie
- Examen par les pairs de tous les rapports d'autopsie sur les cas d'homicide, de mort suspecte, pédiatriques (décès avant l'âge de 5 ans) et relevant de l'Unité des enquêtes spéciales, et ce, avant leur diffusion
- Vérification des rapports d'autopsie dans les cas de routine
- Examen par les pairs des témoignages dans les salles d'audience
- Détection et suivi des problèmes importants liés à la qualité et des incidents critiques
- Établissement de rapports sur les indicateurs de rendement clés à l'intention des clients et des intervenants.

Examen par les pairs des rapports d'autopsie sur les cas d'homicide, de mort suspecte, pédiatriques et relevant de l'Unité des enquêtes spéciales

Deux cent cinquante-sept examens par les pairs ont été réalisés, pour une moyenne d'environ 9 par médecin légiste. Le délai moyen d'achèvement des examens par les pairs était de 6 jours. Au sein du SMLO, ce délai est normalement de 10 jours ouvrables.

Examen par les pairs des témoignages des médecins légistes dans les salles d'audience

Chaque année, tout médecin légiste offrant un témoignage dans une salle d'audience en soumet une transcription aux fins d'examen par un autre médecin légiste.

Les témoignages dans les salles d'audience sont évalués dans les domaines suivants :

- Exactitude et données probantes
- Professionnalisme et objectivité
- Langage clair
- Présentation des restrictions, des incertitudes et des autres hypothèses plausibles.

Aucun problème n'a été signalé relativement aux témoignages dans les salles d'audience qui ont été examinés à ce jour.

Vérification des rapports d'autopsie dans les cas de routine

Les rapports d'autopsie dans les cas de routine font l'objet d'une vérification aux plans de l'exactitude administrative et technique. Les directeurs des unités de médecine légale examinent les rapports portant sur les autopsies de routine réalisées dans leurs unités. Les rapports des hôpitaux communautaires sont vérifiés par le médecin légiste en chef ou par la personne qu'il a désignée.

La vérification administrative se concentre sur l'exhaustivité des rapports et sur le respect des directives. Tous les rapports d'autopsie des hôpitaux communautaires et 10 p. 100 des rapports d'autopsie de routine des unités de médecine légale font l'objet d'une vérification administrative.

La vérification technique se concentre sur le contenu des rapports pour s'assurer que l'approche adoptée et les conclusions et avis émis à partir des données probantes sont adaptés. En général, 10 p. 100 des rapports d'autopsie de routine font l'objet d'un tel examen.

En outre, tous les rapports portant sur certains types de cas, dont voici la liste, font l'objet d'une vérification technique :

- Décès dont la cause est indéterminée
- Décès de personnes âgées de moins de 40 ans qui ne sont pas liés à un traumatisme et dont la cause n'est pas toxicologique
- Tous les rapports émanant de pathologistes qui pratiquent moins de 20 autopsies par an.

Indicateurs de rendement clés

Les examens administratifs et techniques des rapports d'autopsie se fondent sur des indicateurs de rendement clés, tels que le respect des délais de présentation, l'exhaustivité, les délais d'achèvement et la validité, dont il est ensuite rendu compte.

Le **tableau 1** précise l'objectif visé et le résultat global pour chaque indicateur pour les pathologistes exerçant dans les unités de médecine légale et dans les hôpitaux communautaires.

Les problèmes importants en termes de qualité incluent les erreurs graves, les omissions et d'autres insuffisances.

Un incident critique est un problème important en termes de qualité qui contribue à une erreur grave dans le cadre d'une enquête sur un décès. Tous les incidents critiques sont analysés pour en déterminer la cause profonde et définir des mesures correctives.

Table 1

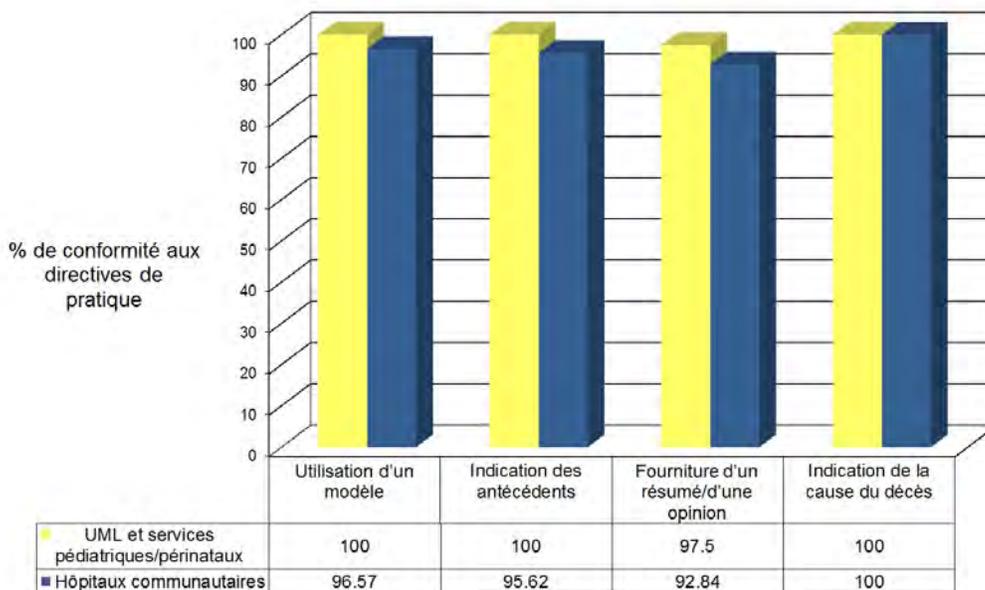
Indicateur de rendement clé pour les rapports d'autopsie	Objectif	Résultat	
Respect des délais de présentation (SGIP)	100%	99%	●
Exhaustivité	95%	98%	●
Cohérence	95%	98%	●
Délais d'achèvement (autopsies de routine)	90 jours	Moyenne=97 days	●
Délais d'achèvement (cas de mort suspecte/d'homicide)	90 jours	*Moyenne=158 days	●
Rapports posant des problèmes importants	<2%	1,8%	●
Incidents critiques	0	0	●

Vert : bonne conformité
Jaune : quasi-conformité
Rouge : conformité médiocre

*La disponibilité des examens complémentaires peut avoir une influence sur les délais d'achèvement.

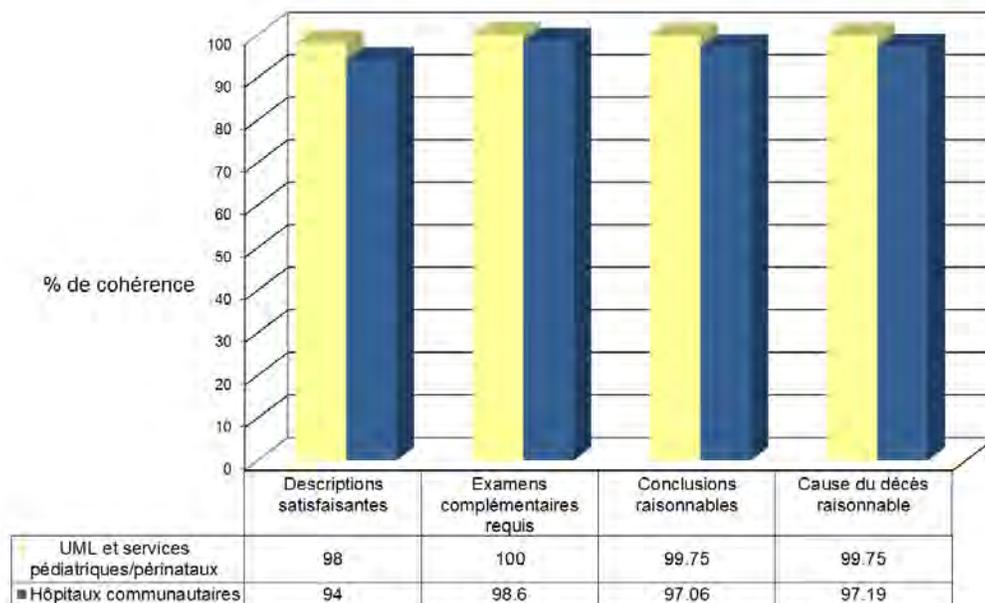
Le **graphique 6** montre le degré d'exhaustivité des rapports d'autopsie par rapport aux directives de pratique.

Graphique 6



Le **graphique 7** montre la cohérence du contenu des rapports d'autopsie et des opinions qui y sont formulées telle qu'elle est évaluée par le pathologiste qui effectue l'examen.

Graphique 7



Délais d'achèvement

La rapidité de publication des rapports d'autopsie constitue un indicateur de rendement clé. Les délais d'achèvement dépendent de la complexité des cas, de la publication des résultats d'examens complémentaires, de la charge de travail des pathologistes et des niveaux de dotation en personnel. Voici la politique du SMLO relative aux délais d'achèvement :

- Quatre-vingt-dix pour cent (90 p. 100) des rapports d'autopsie doivent être finalisés dans les 90 jours suivant le jour de l'autopsie.
- Les cas d'homicide, les décès d'enfants, les décès de personnes en garde à vue

et les cas dans lesquels le coroner a demandé que le rapport d'autopsie soit réalisé en priorité (à la demande de la famille ou d'autres parties) doivent systématiquement être traités avec rapidité.

- Seuls 10 p. 100 des cas, au maximum, peuvent remonter à plus de six mois. Il faut pouvoir justifier tout délai de ce type (p. ex., retards dus à une autopsie moléculaire pour cause de channelopathie).

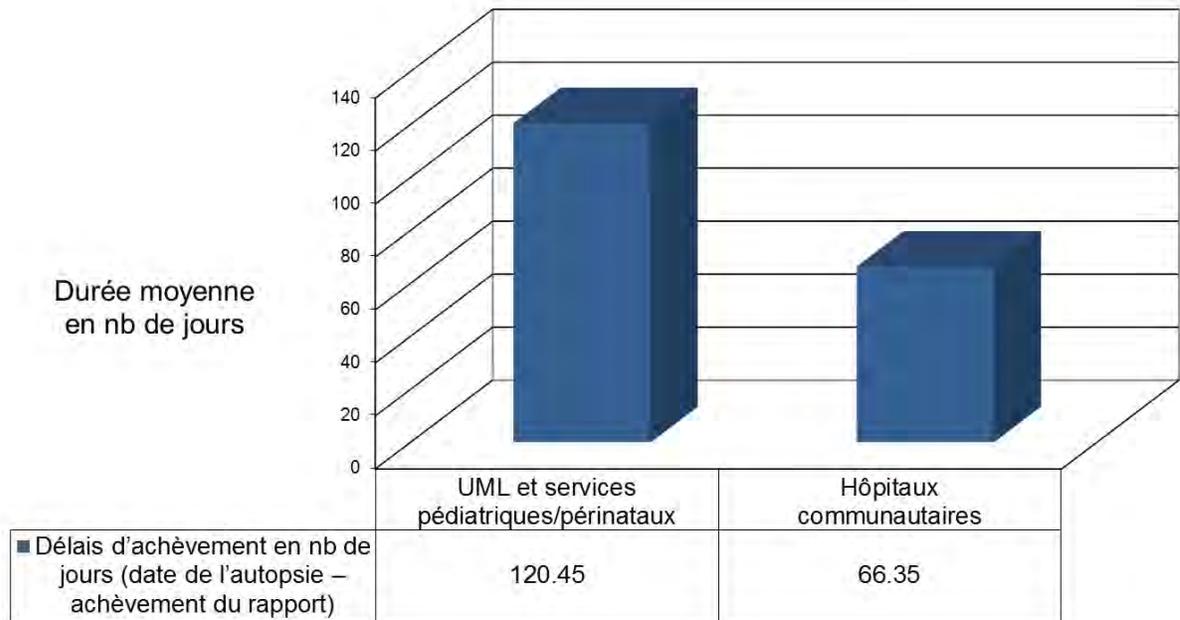
Le **graphique 8** précise quels sont les délais d'achèvement pour les pathologistes exerçant dans les hôpitaux communautaires et pour les médecins légistes des unités de médecine légale. Les autopsies réalisées

par les médecins légistes dans les unités de médecine légale sont plus complexes, ce qui peut expliquer que les délais d'achèvement soient plus longs.

Problèmes importants

Si le médecin légiste qui effectue l'examen technique constate un problème important, une rétroaction est fournie au pathologiste responsable du cas. La proportion de problèmes importants constatés dans les rapports d'autopsie de routine des pathologistes exerçant dans les unités de médecine légale et dans les hôpitaux communautaires s'élevait à 1,8 p. 100.

Graphique 8





Médecine légale clinique

À ce jour, la règle générale veut que les médecins légistes témoignent à titre d'experts qualifiés uniquement dans les cas de mort violente. Toutefois, dans les cas de voies de fait graves n'ayant pas entraîné la mort, il est possible qu'un expert en médecine légale examine les blessures subies par la victime et donne son interprétation. Cette opinion d'expert peut s'avérer utile pour le système de justice pénale. Au cours de l'année écoulée, les médecins légistes de l'UPML ont offert des services de consultation dans quelques cas en examinant des dossiers médicaux et des photographies numériques.

Anthropologie judiciaire

Les anthropologues légistes sont des spécialistes de l'étude des restes humains dans le cadre de la médecine légale. Leur contribution aux enquêtes sur les décès concernant des squelettes, des corps en décomposition ou des restes humains calcinés, mutilés ou non reconnaissables est essentielle.

Les anthropologues légistes font partie intégrante de l'équipe d'enquête sur les décès et agissent à titre d'experts-conseils des médecins légistes. Il s'est avéré nécessaire de demander l'avis d'un anthropologue légiste pour 27 cas pendant la période de référence. Les anthropologues légistes ont également contribué :

- aux enquêtes sur les personnes disparues, en collaborant avec les autres intervenants en vue d'ajouter des renseignements dans les bases de données ainsi qu'en établissant des profils pour les restes humains non identifiés;
- à la planification dans le cadre d'incidents causant des décès multiples;
- à l'identification de restes découverts, y compris des os, dont ils ont déterminé qu'ils ne sont pas d'origine humaine, et ce, en examinant des photographies numériques ou les restes en question.

Le SMLO emploie un anthropologue légiste à plein temps et fait également appel à plusieurs experts-conseils rémunérés à l'acte.

Autres experts-conseils professionnels

Le SMLO fait appel à d'autres experts-conseils professionnels, parmi lesquels des pathologistes cardiovasculaires, des neuropathologistes, des odontologistes légistes, des radiologistes et un entomologiste légiste.

Histologie

L'histologie est la préparation de lames de microscope, aux fins d'examen par un pathologiste, de tissus obtenus lors des autopsies. Le nombre de lames préparées pour chaque cas varie en fonction du type de cas et des préférences du pathologiste.

Les analyses histologiques sont réalisées par le biais de laboratoires dans les hôpitaux communautaires et sur place dans les unités de médecine légale. À l'Unité provinciale de médecine légale, deux technologues en histologie employés à plein temps sont chargés d'analyser environ 1 600 prélèvements tissulaires chaque mois.

Toxicologie

L'analyse toxicologique des échantillons d'autopsie est réalisée par des scientifiques au Centre des sciences judiciaires (CSJ). Dans de nombreux cas, les pathologistes s'appuient sur les résultats et les notes explicatives fournies par les toxicologues pour émettre un avis sur la cause du décès.

Des réunions de concertation entre un toxicologue, un coroner régional principal et un médecin légiste ont lieu plusieurs fois par semaine au siège du BCC et du SMLO pour déterminer s'il faut procéder aux examens toxicologiques demandés par les pathologistes à l'échelle de la province dans des cas spécifiques.

Pendant la période de référence, une analyse toxicologique a été demandée dans 3 290 enquêtes médico-légales. Le délai moyen de production de rapports par le CSJ était de 35 jours : les taux d'achèvement des rapports dans un délai de 30, 60 et 90 jours s'élevaient respectivement à 37 p. 100, 95 p. 100 et 100 p. 100.

Conservation d'organes

Notre compréhension des maladies humaines provient en grande partie de l'examen des tissus et des organes de personnes décédées par des pathologistes. La conservation d'un organe est parfois nécessaire pour permettre au pathologiste de procéder à un examen plus détaillé afin de déterminer la cause du décès et/ou si d'autres membres de la famille courent un risque. Pendant des décennies, la conservation d'organes aux fins d'examen postérieur à l'autopsie était une pratique normalisée et les renseignements obtenus n'étaient pas toujours communiqués aux familles en deuil pour leur éviter de souffrir davantage. Désormais, aux termes du Règlement 180 de la Loi sur les coroners, les familles sont automatiquement avisées lorsqu'un organe est conservé et on leur demande quels sont leurs souhaits relatifs à l'élimination définitive de l'organe, dans la mesure du possible.

Pour faire preuve de transparence par rapport aux pratiques antérieures, le médecin légiste en chef et le coroner en chef ont communiqué avec les personnes qui ont perdu un membre de leur famille en Ontario avant le 14 juin 2010, dans les cas où le décès a donné lieu à une enquête du coroner et où une autopsie a été pratiquée.

À compter de juin 2012, le médecin légiste en chef et le coroner en chef ont publié une série d'avis publics dans des journaux à l'échelle du pays pour inviter les membres de la famille immédiate et les représentants personnels à communiquer avec le SMLO et le BCC afin de savoir si un organe a été conservé dans l'affaire qui concerne leur proche décédé. Dans les cas où un organe a été conservé, les familles concernées et les représentants personnels peuvent demander que l'organe soit envoyé à un salon funéraire pour y être incinéré ou enterré aux frais du SMLO et du BCC.

Le SMLO et le BCC ont reçu de nombreuses demandes émanant de familles, qui ont donné lieu à des enquêtes sur une éventuelle conservation d'organes. En réponse à la rétroaction des familles, le Règlement 180 a fait l'objet de nouvelles modifications qui ont été annoncées





publiquement en juin 2013 et qui prévoient l'allongement de la période de conservation ainsi qu'un dispositif de stockage centralisé pour les organes qui ont été conservés avant le 14 juin 2010. Ceci donnera plus de temps aux familles pour décider si elles souhaitent présenter une demande concernant une affaire spécifique et, dans les cas où un organe est conservé depuis l'autopsie, pour réfléchir aux possibilités qui s'offrent à elles en matière d'élimination de cet organe.

Biologie moléculaire et médecine légale

Les médecins légistes rencontrent parfois des cas de mort subite par arythmie chez des jeunes ayant un cœur normal au plan structurel. Les progrès de la génétique médicale ont montré que certaines mutations génétiques sont associées à ces troubles arythmiques. La détection de ces mutations et le diagnostic des arythmies qui y sont associées permettent de dépister les membres survivants de la famille, comme les frères et sœurs ou les enfants, de poser un diagnostic et de programmer une opération susceptible de leur sauver la vie s'ils sont porteurs de la mutation génétique.

Les laboratoires d'autopsie moléculaire de l'Hôpital général de Kingston et de l'Unité provinciale de médecine légale, à Toronto, collaborent pour diagnostiquer les maladies génétiques dans le but de prévenir les décès prématurés.

Pour l'instant, le Laboratoire d'autopsie moléculaire de Toronto a la capacité de recevoir des tissus, dans des cas appropriés, et d'isoler l'ADN aux fins d'utilisation pour un dépistage génétique. À l'avenir, le laboratoire aura recours en interne au séquençage génétique pour détecter les mutations qui sont à l'origine d'un large éventail de maladies. Le champ d'action initial du SMLO se focalise sur les troubles de la fonction cardiaque, mais d'autres maladies qui touchent les familles, comme les troubles de la coagulation sanguine, peuvent également être diagnostiquées.

Éducation au sein du SMLO

Cours de formation annuel à l'intention des coroners et des pathologistes

Ce cours de deux jours et demi est animé conjointement par le BCC et le SMLO chaque automne. Il est agréé aux fins de la formation continue dans le cadre du programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

L'an dernier, le cours s'est déroulé du 22 au 24 novembre et 38 pathologistes inscrits y ont participé.

Voici la liste des différents sujets traités :

- Les enquêtes sur les décès d'enfants
- Les cas complexes et difficiles
- La démonstration d'une autopsie
- L'engagement public et la sécurité publique.

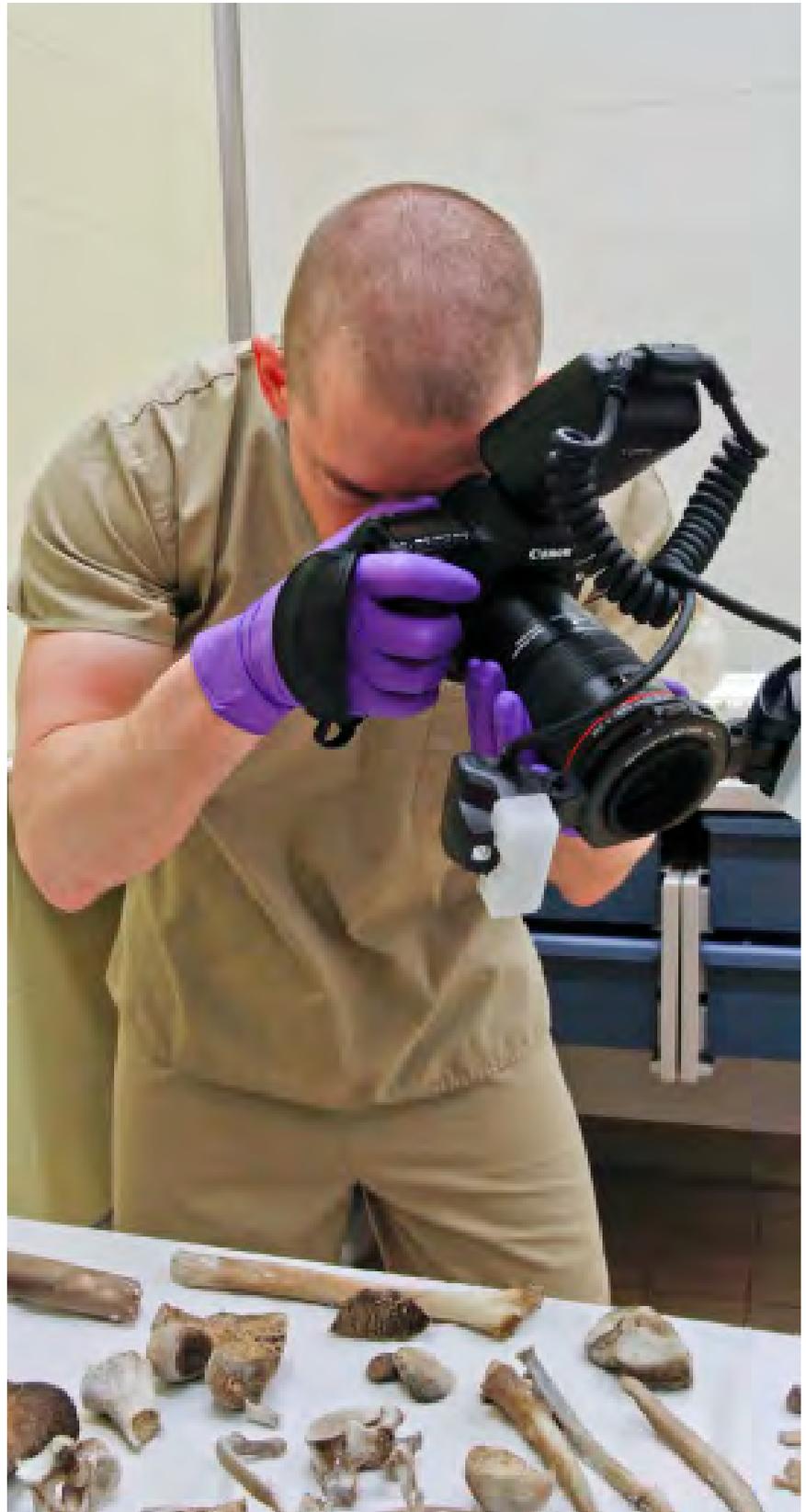
Centre for Forensic Science and Medicine (CFSM) de l'Université de Toronto

Le Centre for Forensic Science and Medicine (CFSM) de l'Université de Toronto est dédié à la promotion de l'enseignement et de la recherche dans les disciplines de la médecine légale qui sont à la jonction de la médecine, du droit et des sciences sociales. Le CFSM vise à contribuer au développement des connaissances dans ces domaines en rassemblant un groupe diversifié de praticiens et d'universitaires. À l'heure actuelle, le médecin légiste en chef occupe le poste de directeur du CFSM.

Les disciplines abordées au CFSM incluent le droit, les sciences judiciaires, la médecine légale, la psychiatrie médico-légale et la psychologie judiciaire, l'anthropologie judiciaire, l'odontologie légale et la médecine pédiatrique légale. Le CFSM est associé au programme universitaire de résidence postdoctorale et de formation en médecine légale à l'aide de bourses de recherche, aux facultés de médecine et de droit, ainsi qu'au programme de sciences judiciaires.

Série de séminaires – Controverses actuelles dans les domaines des sciences judiciaires et de la médecine légale : vers une résolution au XXI^e siècle

Grâce au soutien financier du ministère, cette



série mensuelle de séminaires rassemble des experts nationaux et internationaux à l'Université de Toronto pour débattre des controverses qui agitent le milieu de la médecine légale. Les séminaires accueillent des universitaires, des personnes exerçant dans les disciplines de la médecine légale, des professionnels du milieu juridique et des professionnels de l'application de la loi. Ils sont également diffusés en direct sur Internet et peuvent être visionnés sur <http://www.forensics.utoronto.ca>.

Voici la liste des sujets traités l'année dernière :

- Bloodstain Pattern Analysis – A Critical Review (Analyse de la morphologie des taches de sang – Un examen critique), Pat Laturnus, professionnel indépendant chargé de l'application de la loi, Ottawa
- Forensic Science is History: A Philosophical View of the Science (Les sciences judiciaires font l'histoire : une vision philosophique de la discipline), Max Houck, directeur, District of Columbia Consolidated Forensic Laboratories, Washington D.C.
- New Drugs of Abuse – New Challenges (Nouvelles drogues d'abus et nouveaux défis), Christopher Milroy, MBChB, M.D., L.L.B., FRCPath, FFFLM, FRCPC et DML, Université d'Ottawa
- The Living Victim: More than a Crime Scene (Les victimes survivantes : au-delà de la scène de crime), Sheila Macdonald, coordonnatrice provinciale, Réseau ontarien des centres de traitement en cas d'agression sexuelle ou de violence familiale, Toronto
- Biomechanics of Pediatric Head Injury (Biomécanique des traumatismes crâniens chez les enfants), Chris Van Ee, Ph. D., Ing., ingénieur principal, génie mécanique et biomédical, recherche en génie de la conception, professeur agrégé adjoint, Wayne State University, département de génie biomédical (Department of Biomedical Engineering), Détroit, Michigan.
- Ethics, Equity and Justice in Disaster Victim Identification Operations (Éthique, équité et justice dans le cadre des opérations d'identification des victimes de catastrophes), Jay D. Aronson, Ph. D., professeur agrégé, sciences, technologie
- et études sociétales, département d'histoire, Carnegie Mellon University, Pittsburgh, Pennsylvanie.
- The Future of Forensic Entomology (L'avenir de l'entomologie légale), Sherah VanLaerhoven, M.P.M., Ph. D., B.C.E., médecin agrégée, American Board of Forensic Entomology, présidente universitaire, programmes des sciences judiciaires (Forensic Science Programs), professeure agrégée, biologie, Université de Windsor.

Conférences en l'honneur du Dr Frederick Jaffe

Le CFSM a organisé une série de conférences spéciales en l'honneur du Dr Frederick Jaffe, l'un des premiers médecins légistes au Canada. Le Dr Jaffe est l'auteur d'un manuel, intitulé *A Guide to Pathological Evidence for Lawyers and Police Officers*, que les avocats et les juges ont utilisé pendant de nombreuses années. Il fut également le premier directeur d'un centre de sciences judiciaires d'envergure provinciale.



Le Dr Morris Tidball-Binz, coordonnateur des services médico-légaux de la Division assistance du Comité international de la Croix-Rouge, a donné la première de ces conférences, le 1er octobre 2012, sur le thème suivant : The Emergence of Humanitarian Forensic Science: Challenges and Opportunities for Practitioners (L'émergence des sciences judiciaires humanitaires : défis et possibilités pour les praticiens).

Rapport Hart House

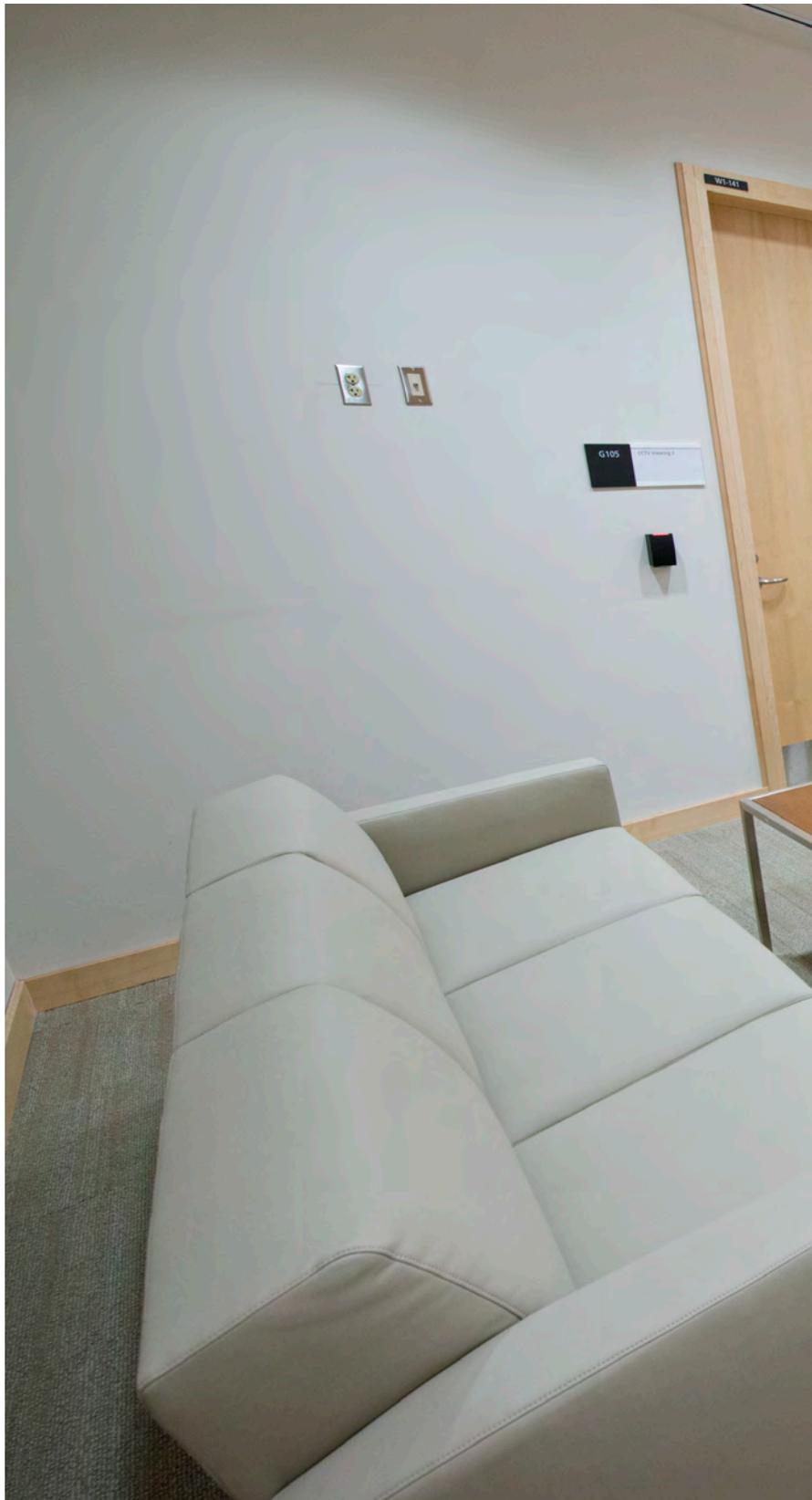
En mai 2013, le CFSM a publié un rapport sur l'état des sciences judiciaires au Canada. Ce rapport résume les thèmes abordés lors d'un forum multidisciplinaire sur les sciences judiciaires au Canada qui s'est tenu l'année précédente à l'Université de Toronto, ainsi que les conclusions et les recommandations formulées à cette occasion. Les experts qui ont participé au débat représentaient neuf disciplines principales de la médecine légale : les sciences judiciaires, l'anthropologie judiciaire, l'odontologie légale, les soins infirmiers médico-légaux, l'entomologie légale, l'analyse des scènes de crime, la toxicologie judiciaire, la biologie judiciaire et la psychiatrie médico-légale.

Le « rapport Hart House », qui peut être consulté sur le site Web du CFSM :

- décrit l'état actuel des neuf disciplines principales de la médecine légale au Canada;
- résume les possibilités et les défis principaux dans le domaine des sciences judiciaires au Canada;
- recommande des stratégies de renforcement et de développement des sciences judiciaires au Canada, incluant l'obtention de subventions fédérales, la recherche, la formation universitaire et l'examen des titres de compétences, les normes de pratique professionnelles et la gestion de la qualité.

Cours sur la modernisation des procédures d'autopsie

En liaison avec le département de formation continue et de perfectionnement professionnel de la faculté de médecine de l'Université de Toronto, le CFSM a proposé un cours intitulé Advancements in the Modern Autopsy (Modernisation des procédures d'autopsie), le 23 mai 2013, dans les locaux de l'université. Des pathologistes exerçant dans des hôpitaux communautaires, des résidents en médecine légale, des coroners et des agents de police ont notamment participé à ce cours.





Salle commune du complexe des sciences judiciaires et du coroner

Formation des nouveaux médecins légistes

Le SMLO, en partenariat avec le programme de résidence en médecine légale de l'Université de Toronto, et avec le soutien financier du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, continue de proposer le seul programme actif de formation au Canada menant à une certification en médecine légale par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC). Depuis 2008, neuf pathologistes ont terminé cette formation et sept d'entre eux exercent désormais au sein du SMLO.

Tous les programmes de formation postdoctorale (résidence) doivent être accrédités à intervalles réguliers par le CRMCC. En 2013, tous les programmes de ce type offerts par l'Université de Toronto ont été soumis à ce processus de renouvellement de l'accréditation. Le programme de médecine légale a été intégralement accrédité par le CRMCC. Cette réussite témoigne des efforts soutenus et du dévouement de l'ensemble des médecins légistes qui exercent à Toronto, ainsi que du soutien important du milieu de la médecine légale à l'échelle de l'Ontario. Le partenariat novateur et axé sur l'avenir que nous avons conclu avec l'Université de Toronto et la faculté de médecine, et plus précisément avec sa doyenne, la Dre Catharine Whiteside, représente la fine pointe en matière d'enquêtes sur les décès.

En juillet 2013, trois nouveaux résidents ont commencé le programme de formation en médecine légale de l'Université de Toronto.



Maggie Bellis MD, FRCPC, a obtenu son B.Sc. à l'Université Western Ontario et suivi sa formation en médecine à la National University of Ireland, à Cork, en 2006. Pendant ses études, la Dre Bellis a également travaillé pour la morgue de la ville de Cork, où elle a mené et publié des travaux de recherche sur le rôle de l'alcool dans les décès subits et imprévus. Maggie a effectué son programme de résidence en anatomopathologie à l'Université de Toronto et a obtenu le titre de FRCPC en 2013.



Adriana Krizova MD, MSc, FRCPC, a obtenu son diplôme de docteur en médecine à l'Université Komensky, en Slovaquie, en 2000. Elle a suivi sa formation en anatomopathologie à l'Université de Toronto et obtenu le titre de FRCPC en 2013. La Dre Krizova a mené des travaux de recherche sur la sclérodémie, le lupus et d'autres maladies auto-immunes, sur le rôle de l'expression de la protéine Tat du VIH dans le cadre des réactions indésirables à un médicament chez les patients atteints du VIH, ainsi que sur la qualité des prélèvements en matière de pathologie chirurgicale. Elle a une vaste expérience d'enseignement dans les domaines de la pathologie, de la pharmacologie, de la neuroimagerie et de l'analyse de tissus congelés.



Le **Dr. W.R.A. Saminda Rajapaksha** est originaire du Sri Lanka, où il a obtenu son MBBS à l'University of Ruhuna. Après avoir choisi la médecine légale comme spécialité, le Dr Rajapaksha a obtenu son diplôme et son doctorat dans ce domaine au Post Graduate Institute of Medicine de l'Université de Colombo, au Sri Lanka. Il s'intéresse au rôle international des médecins légistes dans le cadre des grandes catastrophes.

Recrutement des médecins légistes

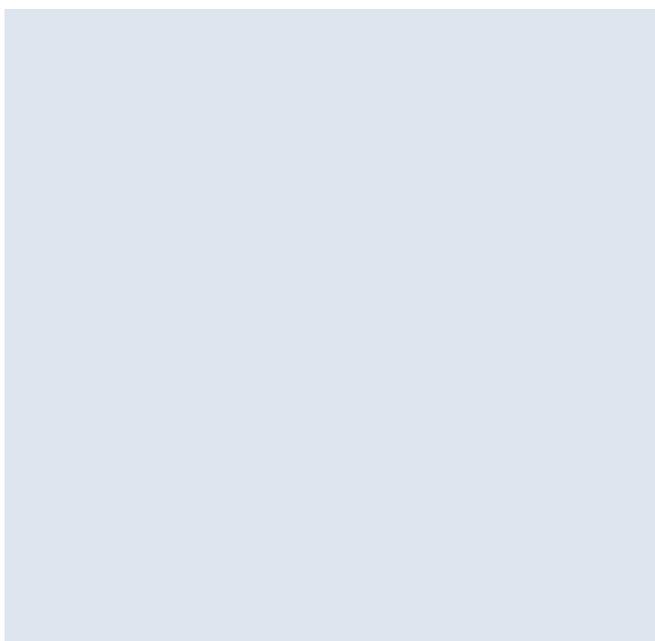
La capacité du SMLO s'est renforcée avec l'arrivée récente de nouvelles recrues talentueuses :



La **Dr. Anita Lal MD D-ABP FCAP**, a intégré l'UPML en tant que médecin légiste en janvier 2013. La Dre Lal a obtenu son diplôme en médecine en 2005, à la Ross University, aux Antilles. Elle a poursuivi ses études à Détroit, au Michigan, où elle a effectué son programme de résidence en anatomopathologie et en pathologie clinique à la Wayne State University, ainsi que son programme de recherche postdoctorale en médecine légale au Wayne County Medical Examiner's Office. La Dre Lal a intégré l'Office of the Chief Medical Examiner, à Calgary, en Alberta, en tant que médecin légiste en chef adjointe en juillet 2011, tout en exerçant les fonctions de professeure adjointe d'enseignement clinique à la faculté de médecine de l'Université de Calgary.



Ashwyn Rajagopalan MD FRCPC, a intégré l'Unité provinciale de médecine légale en tant que médecin légiste en juillet 2013, après avoir réussi le programme de résidence de l'UPML et de l'Université de Toronto. Le Dr Rajagopalan a obtenu son diplôme de docteur en médecine à l'Université Queen's, à Kingston, en 2007. Il a terminé son programme de résidence en anatomopathologie à l'Université McMaster en mai 2012, et obtenu le titre de FRCPC. Le Dr Rajagopalan attend une certification en pathologie judiciaire du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.



Angela Guenther MD FRCPC, a intégré l'UPML en tant que médecin légiste en juillet 2013, après avoir réussi le programme de résidence administré conjointement par l'UPML et l'Université de Toronto, en juin 2013. Elle a obtenu son diplôme et achevé sa thèse de doctorat en médecine à l'Université de Goettingen, en Allemagne. La Dre Guenther a mené des travaux de recherche aux Universités de Dusseldorf, de Calgary et de Toronto, et a effectué son programme de résidence en anatomopathologie à l'Université de Toronto, où elle a obtenu le titre de FRCPC en 2012. Elle attend une certification en pathologie judiciaire du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.



Allison Edgecombe MD FRCPC, a intégré l'Unité de médecine légale de Hamilton en tant que médecin légiste en août 2013. La Dre Edgecombe a fait ses études de médecine à l'Université Memorial de Terre-Neuve et à l'Université d'Ottawa, et a obtenu son diplôme en 2007. Elle a terminé son programme de résidence en anatomopathologie à Ottawa en 2012, puis un programme de recherche postdoctorale en médecine légale au Southwestern Medical Center de l'Université du Texas, à Dallas, en 2013.

Tour d'horizon des unités de médecine légale

Unité de médecine légale de l'Est de l'Ontario (Ottawa)

L'Unité de médecine légale de l'Est de l'Ontario compte quatre médecins légistes à plein temps qui réalisent environ 650 autopsies médico-légales pour le compte du SMLO chaque année, ainsi que des autopsies pour le coroner du Nunavut. Ces médecins légistes offrent également des services de consultation dans des cas médico-légaux à l'échelle canadienne et internationale.

Les quatre médecins légistes occupent tous un poste à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa et dispensent un enseignement aux résidents en anatomopathologie. L'un de ces résidents quittera Ottawa pour commencer un programme de recherche postdoctorale en médecine légale à Toronto en 2014.

Voici les autres activités des médecins légistes de l'unité d'Ottawa :

- Prestation de services d'enseignement à des partenaires externes, incluant le Collège canadien de police
- Présentations lors de conférences provinciales, nationales et internationales, notamment celles de l'Ontario Association of Pathologists, de l'Association canadienne des pathologistes, de la National Association of Medical Examiners (NAME) et de l'American Academy of Forensic Sciences
- Autres engagements universitaires et professionnels, incluant ce qui suit :
 - Ontario Association of Pathologists
 - Comité d'examen des décès d'enfants de moins de cinq ans du Bureau du coroner en chef (Dr Kepron)
 - Conseil d'administration de la NAME (Dr Milroy)
 - Programme de sensibilisation et d'enseignement dans les Caraïbes (Dr Walker)
 - Rédacteur en chef invité du numéro de septembre de la revue officielle de la NAME, Academic Forensic Pathology (Dr Milroy)
 - Examineurs pour le compte du CRMCC (Dr Milroy et Dre Parai). Le Dr Milroy sera nommé au poste de président du comité des examinateurs dans le domaine de la médecine légale (Examiners Committee in Forensic Pathology) en 2014.

En juillet 2013, le Dr Milroy a remplacé la Dre Parai au poste de directeur médical de l'unité.





Unité de médecine légale du Sud-Ouest (London)

L'Unité de médecine légale du Sud-Ouest est située dans les locaux du service de pathologie du London Health Sciences Centre et affiliée à l'Université Western Ontario. En raison de la suppression des services auparavant fournis par deux hôpitaux communautaires du Sud-Ouest de l'Ontario, le nombre d'autopsies médico-légales est passé de 370 à 439 en

2012. L'unité a traité 46 cas supplémentaires dans des affaires extérieures à la région de London, suite à des renvois. Malgré cette augmentation, l'équipe actuelle constituée de trois médecins légistes et de huit pathologistes continue de fournir des services efficaces en temps utile.

Le Dr Tweedie a remplacé le Dr Shkrum, qui a assumé ces fonctions pendant 25 ans, au poste de coordonnateur du cours de médecine légale dispensé aux étudiants en

médecine de quatrième année et à ceux qui cherchent à obtenir un baccalauréat en sciences médicales, à l'Université Western Ontario.

Le Dr Shkrum, directeur médical, a reçu le prix annuel d'éducation M.E. Kirk récompensant l'excellence de son enseignement aux résidents du département de pathologie de l'Université Western Ontario.



Unité de médecine légale de Hamilton

L'Unité de médecine légale de Hamilton est située dans les locaux du Hamilton Health Sciences Centre et affiliée à l'Université McMaster. Ses activités continuent de s'articuler autour de la prestation de services, du recrutement, de la formation des résidents en pathologie et des étudiants en médecine, et de la recherche.

En 2012-2013, environ 845 autopsies médico-légales ont été réalisées pour le compte de la région par quatre médecins légistes et un pathologiste.

Le personnel de l'Unité de médecine légale de Hamilton s'est étoffé en 2013. La Dre Kathryn Urankar, médecin légiste originaire d'Australie, a travaillé pendant plusieurs mois

au sein de l'unité avant de commencer un programme de recherche postdoctorale en neuropathologie à l'Université de Californie, à San Francisco. La Dre Allison Edgecombe a intégré l'Unité de médecine légale de Hamilton en tant que médecin légiste au mois d'août.

L'unité a offert une formation à un chercheur postdoctoral originaire du Sri Lanka qui est retourné dans son pays pour y exercer la médecine légale.

Unité de médecine légale du Nord-Est (Sudbury)

L'Unité de médecine légale du Nord-Est est située dans les locaux d'Horizon Santé-Nord, à Sudbury, et affiliée à l'Université

Laurentienne et à l'École de médecine du Nord de l'Ontario. En 2012, environ 265 autopsies médico-légales y ont été réalisées. En septembre 2013, la Dre Sharon Boone, une pathologiste qui détient un certificat de spécialiste en médecine légale et qui a une vaste expérience professionnelle, est venue de Colombie-Britannique pour commencer un programme de suppléance d'une durée d'environ un an.

Le Dr Queen, directeur médical, a intégré le jury d'examen en médecine légale du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada en 2012.

Le Dr D'Agostino, qui a quitté l'unité en 2012 pour exercer à Sault Ste. Marie, continue d'appuyer la prestation de services d'autopsie médico-légale pour le Nord-Est de l'Ontario.



Unité de médecine légale du Sud-Est (Kingston)

L'Unité de médecine légale du Sud-Est est située dans les locaux de l'Hôpital général de Kingston et affiliée à l'Université Queen's. En 2012, environ 180 autopsies médico-légales de routine y ont été réalisées par 15 pathologistes inscrits.

Depuis juillet 2013, le Dr Kristopher

Cunningham, médecin légiste et pathologiste cardiovasculaire, assume les fonctions de directeur médical de l'unité de Kingston et du service d'autopsie de l'Hôpital général de Kingston. Il occupait précédemment le poste de directeur médical de l'Unité provinciale de médecine légale, à Toronto. Suite à ce changement, les autopsies dans les cas d'homicide et de mort suspecte sont désormais effectuées à l'unité de Kingston. Le Dr Cunningham continue d'offrir des services

de consultation de cardiologie pour appuyer les enquêtes sur les cas de mort cardiaque subite qui sont menées partout dans la province.

L'Hôpital général de Kingston continue de mettre l'accent sur les tests en matière d'autopsie moléculaire, et le Dr Cunningham coordonne le programme d'autopsie moléculaire du SMLO.



Nouvelle technologie

Le BCC et le SMLO investissent dans un nouveau système de gestion de l'information et dans des technologies connexes.

Service provincial d'affectation des coroners

Le BCC et le SMLO sont parvenus à mettre en œuvre un service d'affectation des coroners à l'échelle de la province. Le service provincial d'affectation est désormais le seul mécanisme permettant d'aviser un coroner de l'Ontario de la nécessité éventuelle d'une enquête sur un décès.

Ce service de répartition centralisé assisté par ordinateur, dont les locaux se trouvent au siège du BCC et du SMLO, permet à la fois de faire en sorte que chaque enquête sur un décès soit confiée au bon coroner et de créer un dossier numérique pour recueillir les données sur les cas en temps réel. Chaque année, environ 17 000 cas sont affectés à des coroners par l'équipe de 12 répartiteurs, qui reçoit environ 300 appels téléphoniques par jour.

Mme Joanne Whitney, sergente d'état-major par intérim de la Police provinciale de l'Ontario, dont elle est une membre active depuis plus de 25 ans, occupe temporairement le poste de chef du service de répartition centralisé depuis le mois d'août. En tant que commandante d'unité par intérim du Centre de communication de Kenora et que chef des opérations par intérim du Centre de communication de la Police provinciale d'Orillia, elle a dirigé et coordonné des services de répartition visant les employés civils et les membres en uniforme. Au cours de sa carrière, elle a également exercé les fonctions d'agente des services d'identification médico-légale.

Système informatique de suivi des enquêtes sur les décès

Le nouveau Système informatique de suivi des enquêtes sur les décès permettra de combiner et d'améliorer sensiblement le Système d'information des coroners et le Système de gestion de l'information en matière de pathologie. Le nouveau système améliorera la sécurité publique grâce à sa capacité de suivi centralisé des données couvrant l'ensemble du système d'enquête sur les décès. De plus, il facilitera l'assurance de la qualité, la gestion des ressources financières et la planification stratégique.



Collaboration avec le Victorian Institute of Forensic Medicine (VIFM), en Australie

Le Victorian Institute of Forensic Medicine (VIFM), dont les locaux se trouvent à Melbourne, en Australie, exerce ses activités sous l'égide du ministère de la Justice de l'État de Victoria (Department of Justice) et en tant que département de médecine légale (Department of Forensic Medicine) de l'Université Monash. Le VIFM fournit des services de médecine légale et scientifiques dans le cadre du système de justice australien et collabore avec des organismes internationaux comme le Comité international de la Croix-Rouge, l'Organisation mondiale de la Santé et des organismes des Nations Unies.

Le SMLO, l'Unité provinciale de médecine légale et le VIFM collaborent dans les domaines de l'enseignement et de l'assurance de la qualité, ainsi que pour échanger des pratiques exemplaires. Certains rapports d'autopsie rédigés par le médecin légiste en chef de l'Ontario sont examinés par des médecins légistes du VIFM.

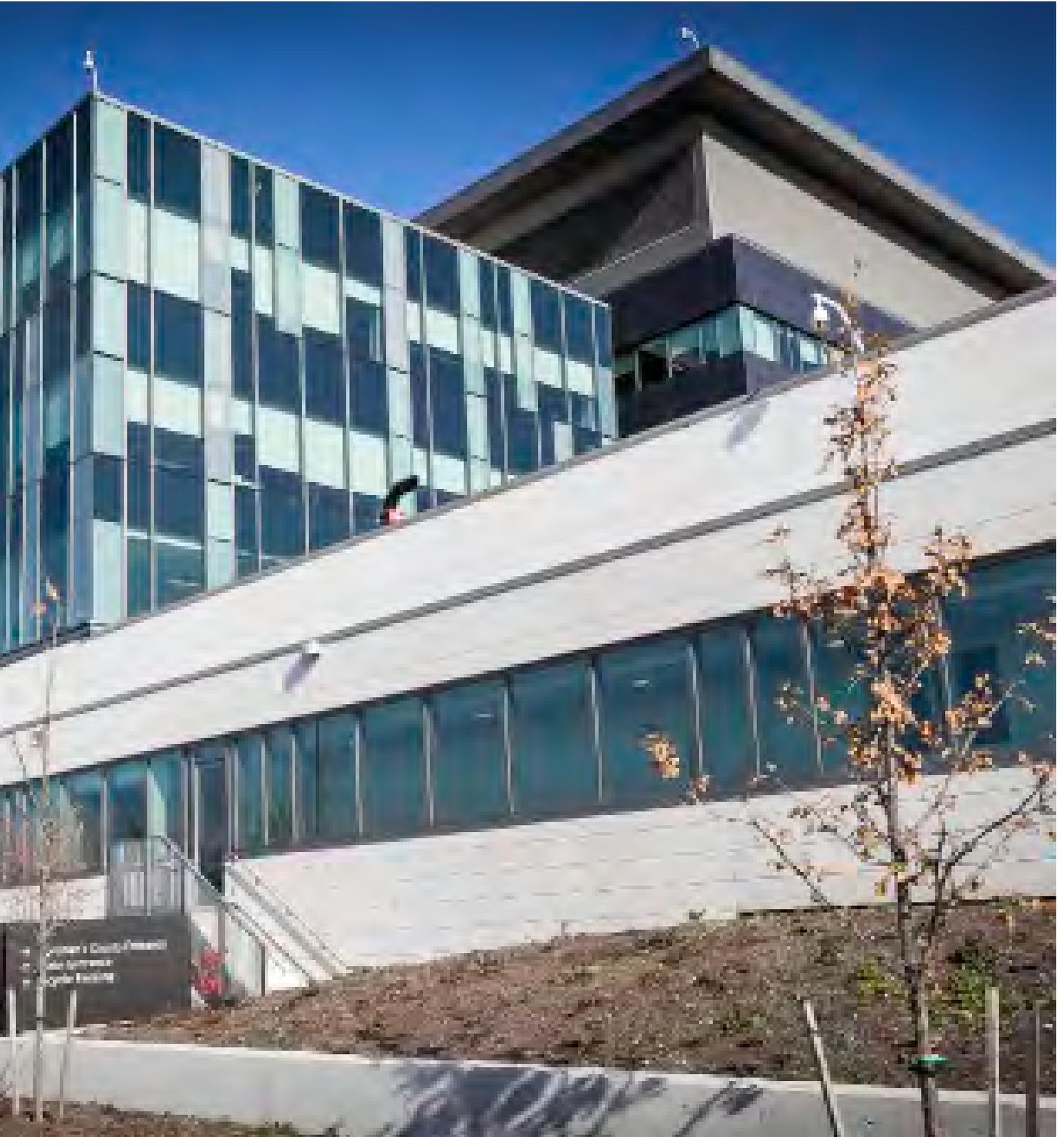
Complexe des sciences judiciaires et du coroner

En septembre 2013, le SMLO, le Bureau du coroner en chef et le Centre des sciences judiciaires ont déménagé dans le complexe des sciences judiciaires et du coroner, situé au croisement de la rue Keele et de l'avenue Wilson, dans le nord-ouest de Toronto, qui constitue leur nouveau siège.

Ce bâtiment ultramoderne est le plus grand complexe de ce type au monde. D'une superficie d'environ 50 000 pieds carrés, il inclut des aménagements importants visant à appuyer l'excellence en matière d'enquêtes, de recherche et de formation. Le complexe constitue l'infrastructure moderne dont l'Ontario a besoin pour suivre le rythme des avancées technologiques et pour appuyer la polyvalence croissante des enquêtes.

Ces nouvelles installations permettront de moderniser nos services, et ce, en offrant des programmes novateurs, par exemple en matière d'autopsie moléculaire, d'imagerie post mortem par tomodensitométrie et résonance magnétique et de récupération post mortem des tissus aux fins de transplantation, ainsi qu'en renforçant les possibilités de formation continue et de perfectionnement professionnel.





Examen systématique du Système ontarien de gestion de l'information pour les enquêtes sur les décès

Le 7 août 2013, le gouvernement de l'Ontario a annoncé les modifications suivantes du système de gestion des enquêtes sur les décès :

1. Les médecins légistes rempliront les fonctions de coroner dans les cas de mort suspecte et d'homicide. En vertu de ce nouveau modèle, les médecins légistes superviseront les enquêtes sur les décès dans les cas qui peuvent également relever du système de justice pénale. Ceci permettra aux familles et aux services de police de bénéficier de leur expertise en médecine légale tout au long des enquêtes sur les décès et des procédures judiciaires.
2. Le rôle du Conseil de surveillance des enquêtes sur les décès sera élargi, dans la mesure où il pourra donner un avis au coroner en chef quant à l'opportunité de demander des enquêtes discrétionnaires.
3. Des options seront examinées afin de donner au coroner en chef la possibilité de désigner un avocat ou un juge pour présider l'instruction dans les enquêtes marquées par des problèmes juridiques complexes.
4. Les recommandations formulées dans le cadre des enquêtes seront affichées en ligne pour en faciliter la consultation publique.

Ces modifications font suite aux conseils formulés par KPMG et par le Conseil de surveillance des enquêtes sur les décès, ainsi qu'aux consultations menées avec les parties intéressées. Leur mise en œuvre est en cours.

Aide internationale

L'Ontario a toujours apporté son leadership et son soutien dans le cadre des missions internationales d'identification des victimes de catastrophes. Ces missions sont organisées suite à des catastrophes naturelles ou d'origine humaine qui nécessitent une aide en matière d'identification des victimes. Au plan mondial, le SMLO a collaboré avec Interpol, le Comité international de la Croix-Rouge, le Federal Bureau of Investigation et d'autres spécialistes du milieu de la médecine légale.

Certains pays ne disposent pas d'un système solide de médecine légale susceptible de les aider à faire





respecter les droits de la personne et à faire régner la justice. Dans le cadre de ses fonctions de médecin légiste en chef et de directeur des programmes du Centre for Forensic Science and Medicine, le Dr Michael Pollanen s'est efforcé de renforcer la capacité en médecine légale et d'appuyer les enquêtes liées aux droits de la personne dans des régions telles que le Moyen-Orient, l'Asie du Sud, l'Afrique et les Caraïbes. Dans certains cas, des organismes des Nations Unies ont participé à cette action.

Activités professionnelles et sensibilisation

Les pathologistes inscrits au registre du SMLO enrichissent la pratique des sciences judiciaires et de la médecine légale en participant aux activités d'organismes provinciaux, nationaux et internationaux tels que l'Ontario Association of Pathologists, l'Association canadienne des pathologistes, la National Association of Medical Examiners, l'American Academy of Forensic Sciences et l'Association internationale des sciences et de la médecine légale.

Les médecins légistes du SMLO participent aux activités du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada qui sont consacrées à la promotion et à l'accréditation de la médecine légale au Canada.

Au cours de l'année écoulée, les pathologistes du SMLO ont donné des conférences et dispensé des cours au Canada, aux États-Unis, aux Caraïbes, au Mexique, au Chili, en Espagne et en Turquie. Leurs auditoires se composaient de médecins et scientifiques légistes, d'autres praticiens, de magistrats et d'avocats, mais aussi de membres des services de police, des groupes de défense des intérêts et de représentants des différents ministères nationaux de la Défense, ainsi que d'autres personnes.

Les pathologistes du SMLO siègent aux comités de rédaction de différentes revues internationales de médecine légale contrôlées par les pairs et travaillent comme lecteurs critiques pour d'autres publications spécialisées.

Activités scientifiques

Enseignement

La plupart des médecins légistes et des experts-conseils en médecine légale exercent comme professeurs dans leur université respective. Ils dispensent des enseignements à des étudiants en sciences judiciaires (du premier au troisième cycle), à des étudiants en médecine, à des dentistes, à des artistes médicaux, à des étudiants en droit et à des résidents en pathologie et en médecine légale.

Recherche

Les médecins légistes apportent leur contribution et leur soutien aux études de recherche visant à comprendre les causes de mort subite et à améliorer la sécurité publique.

Le Dr Mike Shkrum, directeur médical de l'Unité de médecine légale du Sud-Ouest, à London, participe à des études de recherche sur les blessures subies dans des collisions impliquant des véhicules automobiles :

- Directeur et chercheur principal, Motor Vehicle Safety (MOVES) Research Team (équipe de recherche sur la sécurité des véhicules automobiles), Université Western Ontario (étude financée par Transports Canada, 2010-2013)
- Co-chercheur principal (avec le Dr A. Howard), Décès d'enfants dans les collisions du monde réel, Réseau de centres d'excellence, L'automobile du XXI^e siècle (AUTO21)
- Co-chercheur principal (avec le Dr D. Fraser), « A Multidisciplinary Team Approach to Prevent Motor Vehicle Crash-Related Injuries in Southwestern Ontario » (étude financée par l'AMOSO, ou Academic Medical Organization of Southwestern Ontario).

La Dre Elena Tugaleva et le Dr. Mike Shkrum co-supervisent un candidat à la M.Sc. dont les recherches portent sur le poids et la dimension des organes chez les enfants en bas âge (entre un mois et un an) qui ont fait l'objet d'une enquête par le Bureau du coroner en chef.

Les médecins légistes de l'Unité de médecine légale de Hamilton participent aux travaux de recherche suivants :

- Une étude sur le suicide chez les adolescents, réalisée en collaboration avec l'organisme EGALÉ (Égalité pour les gais et les lesbiennes) et le Bureau du coroner en chef
- Une comparaison des décès consécutifs à la prise de médicaments sur ordonnance et des décès dus à la consommation de drogues illicites
- Un examen des cas de lésions axonales diffuses sur une période de cinq ans
- Une étude sur la procalcitonine et le β -hydroxybutyrate dans l'humeur vitrée.

Articles publiés par des membres du personnel des unités de médecine légale affiliés au SMLO

Pollanen MS. Forensic pathology and the miscarriage of justice. *Forensic Sci Med Pathol.* 2012; 8(3) : 285-289.

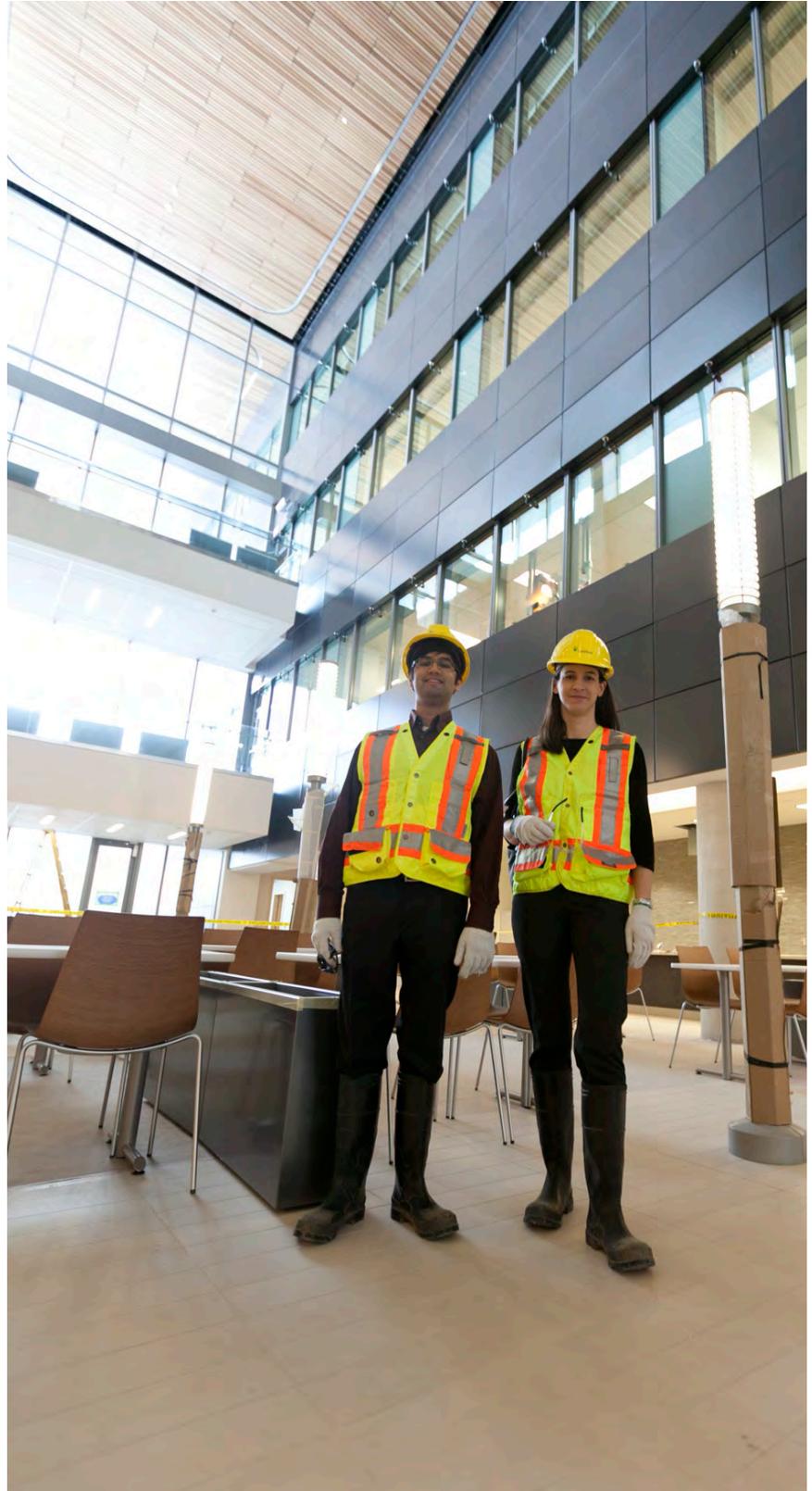
Pickup MJ, Pollanen MS. Traumatic subarachnoid hemorrhage and the COL3A1 gene: emergence of a potential causal link. *Forensic Sci Med Pathol.* 2011; 7(2) :192-197.

Pollanen MS, Woodford N. Virtual autopsy: time for a clinical trial. *Forensic Sci Med Pathol.* 2013; 9(3) : 427-428.

Martinez S, Miranda E, Kim P, Pollanen MS. Giant cell myocarditis associated with amoxicillin hypersensitivity reaction. *Forensic Sci Med Pathol.* 2013; 9(3) : 403-406.

Ramsay DA, Ramos Medina V, Palomo Gomez I, Palomo Rando JL. « Microscopic Forensic Pathology of Head Injury », *Practical Manual of Forensic Histopathology*, Blanco Pampin J et Salguero Villadiego M (éditeurs), Nova, New York 2012.

Charyk Stewart T, McClafferty K, Shkrum M, Comeau J-L, Gilliland J, Fraser DD. A comparison of injuries, crashes, and outcomes for pediatric rear occupants in traffic motor vehicle collisions. *J Trauma Acute Care Surg.* 2013; 74(2) : 628-633.
Davies GA, Lazo-Langer A, Shkrum M, Minuk L. Spontaneous retroperitoneal hemorrhage in a patient with prolymphocytic transformation of chronic lymphocytic leukemia. *Case Rep Hematol.* 2013; 2013 : 802376.



Parai JL, Milroy CM. The Autopsy and Toxicologic Deaths. Acad Forensic Pathol. 2012; 2(3) : 222-227.

Milroy, CM. The "Bath Salt" Mephedrone – A New(ish) Kid on the Block. Acad Forensic Pathol. 2012; 2(3) : 250-254.

Kepron, C. Opioid related deaths in infants and young children. Acad Forensic Pathol. 2012; 2(3) : 255-261.

Williams K, Milroy C. Fatal Envenomations – Snakes and Other Creatures. Acad Forensic Pathol. 2012; 2(3) : 262-272.

Byard RW, Zhou C, Yool AJ, Milroy CM, Parai JL. Armani-Ebstein Change or Basal Tubular Vacuolization? – Letter to the Editor-In-Chief. Acad Forensic Pathol. 2012; 2(3) :304.

Milroy CM. Neonatal Deaths, Infanticide, and the Hydrostatic (Floatation) Test: Historical Perspectives. Acad Forensic Pathol. 2012; 2(4) : 338-345.

Pena E, Dennie C, Franquet T, Milroy CM. Nonthrombotic pulmonary embolism: a radiological perspective. Seminars in Ultrasound, CT and MRI. 2012; 33(6) : 522-534.

Edgecombe A, Milroy CM, Nguyen B. Kupffer cell haemophagocytosis presenting as fulminant liver failure. Pathol. 2012; 44(7) : 659-666.

Milroy CM. Coronary artery disease, sudden death and implications for forensic pathology practice. Diag Histopathol. 2013; 19(1) :1-6

Rajagopalan A, Browning D, Salama S. CD99 expression in Merkel cell carcinoma: a case

series with an unusual paranuclear dot-like staining pattern. J Cutan Pathol. 2013; 40(1) : 19-24.

Avneesh G, Sung L, Lal A, Diaz F. Basal Ganglion Hemorrhage: A Delayed Complication of Ethylene Glycol Toxicity. Acad Foren Pathol. 2013; 3S : S-74.

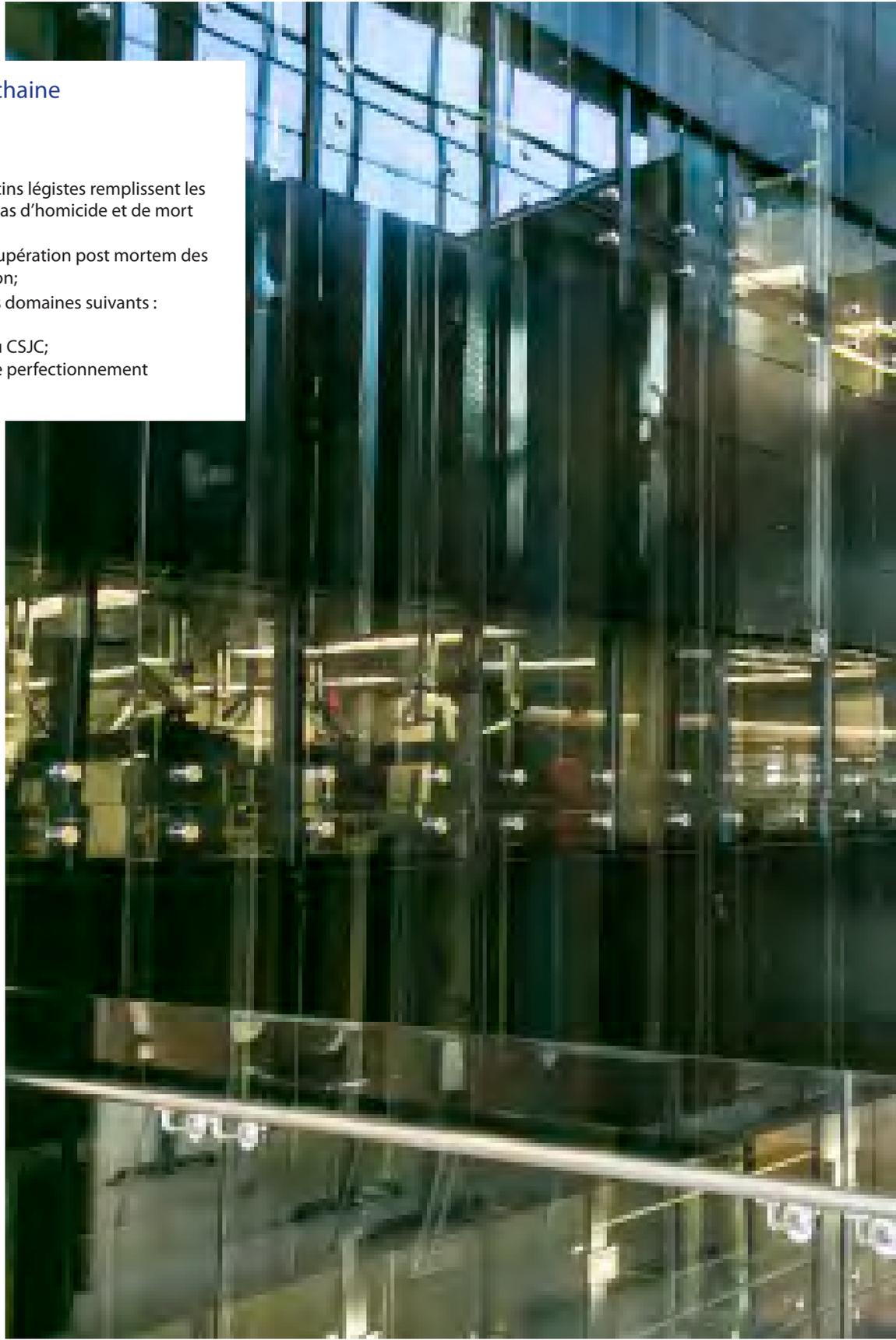
Walker A.E. Quality Assurance in Forensic Pathology: Protecting the Criminal Justice System. Acad Foren Pathol. 2013; 3S : S-65.



Objectifs pour l'année prochaine

Le SMLO prévoit :

- de faire en sorte que les médecins légistes remplissent les fonctions de coroner dans les cas d'homicide et de mort suspecte;
- d'élaborer une stratégie de récupération post mortem des tissus aux fins de transplantation;
- de réaliser des progrès dans les domaines suivants :
 - l'autopsie moléculaire;
 - l'imagerie post mortem au CSJC;
 - la formation continue et le perfectionnement professionnel.





Notre personnel



Direction du SMLO

Michael POLLANEN	Médecin légiste en chef
Toby ROSE	Médecin légiste en chef adjoint
Effie WALDIE	Conseillère stratégique
Natasha DESJARDINS	Coordonnatrice des services administratifs
Rose PERRI	Transcriptrice médicale
Lori BRADSHAW	Transcriptrice médicale
Cathy ARABIANIAN	Transcriptrice médicale
Judith DE SOUZA	Transcriptrice médicale
Wendy BENNETT	Transcriptrice médicale

Services opérationnels

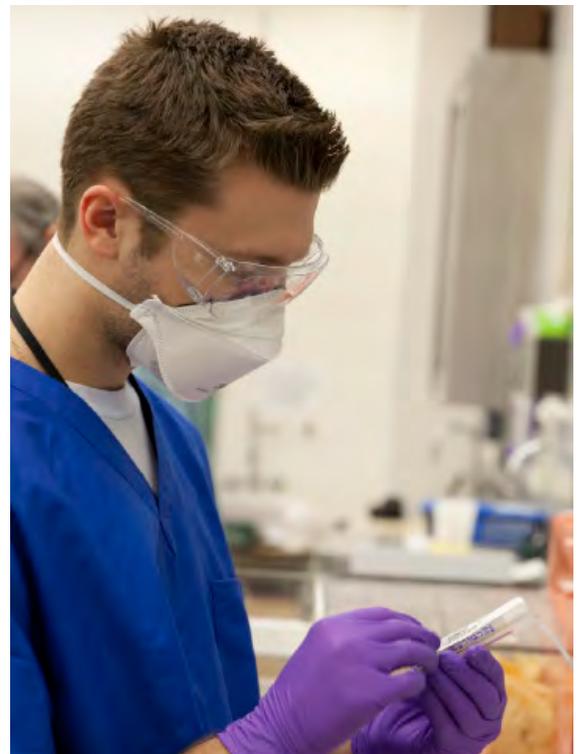
Melanie FRASER	Directrice, Services opérationnels
Saira SEQUEIRA	Adjointe de direction à la directrice
Robert MacVICAR	Chef de la gestion de la qualité et de l'information



Cathy DOEHLER	Responsable de la gestion de la qualité
Bonita ANDERS	Analyste de la qualité
Amanda ANTENUCCI	Analyste de la qualité
Lisa PERRI	Analyste de la qualité
Ramona BHAGWANDIN	Analyste de la gestion de la qualité et de l'information
Monique HOLZ	Chef de projet, SISED
Nadia Uddin	Chef de projet, SISED
Andrew STEPHEN	Responsable de la gestion de l'information
Scott PIMENTEL	Agent des systèmes
Burcu SEMIZ	Adjointe administrative, gestion de la qualité et de l'information
Margaret PICHECA	Adjointe administrative, gestion de la qualité et de l'information
Eketerina OSTAPETS	Adjointe administrative, gestion de la qualité et de l'information
Kendra MOFFATT	Chef des services internes
Janice MOKANSKI	Coordonnatrice des services de formation
Liz SIYDOCK	Coordonnatrice de la liaison avec les familles
Vicki STAMML	Coordonnatrice des services administratifs
Laura DONALDSON	Chef de la planification des activités et du contrôle financier
Anna TORRIANO	Agente des finances
Cheryl MAHYR	Chef de la gestion des questions d'intérêt

Unité provinciale de médecine légale

Jayantha HERATH	Directeur médical et médecin légiste
Noel MCAULIFFE	Médecin légiste
Michael PICKUP	Médecin légiste
Ashwyn RAJAGOPALAN	Médecin légiste
Angela GUENTHER	Médecin légiste
Anita LAL	Médecin légiste
Maggie BELLIS	Chercheuse postdoctorale en médecine légale
Adriana KRIZOVA	Chercheuse postdoctorale en médecine légale
Saminda RAJAPAKSHA	Chercheuse postdoctorale en médecine légale
Jeffrey ARNOLD	Chef du soutien aux services médico-légaux
Joanne WHITNEY	Chef des services provinciaux d'affectation (intérim.)
Amber GALLANT	Chef adjointe du soutien aux services médico-légaux (intérim.)
Kathy GRUSPIER	Anthropologue légiste
Renee KOSALKA	Anthropologue légiste
Greg OLSON	Anthropologue légiste
Bob WOOD	Odontologue légiste
Murray PEARSON	Odontologue légiste
Sherah VANLAERHOVEN	Entomologiste légiste
Miguel ARIAS	Coordonnateur des services d'autopsie
Maureen CURRIE	Adjointe au médecin légiste
Jessie COTTON	Adjointe au médecin légiste
Yolanda NERKOWSKI	Adjointe au médecin légiste
Tiffany MONK	Adjointe au médecin légiste
Taylor GARDNER	Adjoint au médecin légiste
Terry IRVINE	Adjoint au médecin légiste
Solange MALHOTRA	Adjointe au médecin légiste
Stephanie SANTANGELO	Adjointe au médecin légiste
Irina SHIPILOVA	Adjointe au médecin légiste
Sonia SANT	Adjointe au médecin légiste
David LARRAGUIBEL	Technologue en photographie médico-légale
Michelle WATSON	Technologue, services médico-légaux
Neil ROSEN	Technologue, services médico-légaux
Sonja STADLER	Technologue, services médico-légaux
Alicia BUETTER	Technologue, services médico-légaux
Zhanna KONOVALOVA	Technologue, services médico-légaux
Amber DRAKE	Analyste des projets et de la recherche
Jennifer CLEMENT	Technologue en imagerie médicale
Monique BARBEAU	Technologue en imagerie médicale
Christiane GUILLEMETTE	Technologue en histologie
Amanda FONG	Technologue en histologie
Margaret PICHECA	Adjointe administrative
Lucy COSTA	Adjointe administrative
Renato TANEL	Répartiteur et auxiliaire au service de la morgue
Jason CAMPITELLI	Répartiteur et auxiliaire au service de la morgue
Debra WELLS	Répartitrice et auxiliaire au service de la morgue
Tanya HATTON	Répartitrice et auxiliaire au service de la morgue
David TODD	Répartiteur et auxiliaire au service de la morgue
Stephanie SKIRROW	Répartitrice et auxiliaire au service de la morgue
Noelle KELLY	Répartitrice et auxiliaire au service de la morgue
Lesley-Anne WESTBY	Répartitrice et auxiliaire au service de la morgue
Dan FRANÉY	Répartiteur et auxiliaire au service de la morgue
Julie CROWE	Répartitrice et auxiliaire au service de la morgue





Ron LITTLEJOHN Répartiteur et auxiliaire au service de la morgue
 Tara DAGGOSTARI Répartitrice et auxiliaire au service de la morgue
 Jessica NAUMOVSKI Répartitrice et auxiliaire au service de la morgue

Unité de médecine légale de Hamilton

John FERNANDES Directeur médical et médecin légiste
 Chitra RAO Médecin légiste
 Elena BULAKHTINA Médecin légiste
 Allison EDGECOMBE Médecin légiste
 Vidhya NAIR Pathologiste cardiovasculaire
 John PROVIAS Neuropathologiste
 Boleslaw LACH Neuropathologiste
 Tracy ROGERS Anthropologue légiste
 Ross BARLOW Odontologiste légiste
 Danny POGODA Odontologiste légiste
 Murray PEARSON Odontologiste légiste
 John THOMPSON Odontologiste légiste

Unité de médecine légale de London

Michael SHKRUM Directeur médical et médecin légiste
 Edward TWEEDIE Médecin légiste
 Elena TUGALEVA Médecin légiste
 Bertha GARCIA Pathologiste
 Nancy CHAN Pathologiste
 Manal GABRIL Pathologiste
 Aaron HAIG Pathologiste
 Christopher ARMSTRONG Pathologiste
 Christopher HOWLETT Pathologiste
 Jeremy PARFITT Pathologiste
 Joanna WALSH Pathologiste
 David RAMSAY Neuropathologiste
 Robert HAMMOND Neuropathologiste
 Lee-Cyn ANG Neuropathologiste
 Mike SPENCE Anthropologue légiste
 Stanley KOGON Odontologiste légiste
 Mark DARLING Odontologiste légiste
 Thomas MARA Odontologiste légiste

Unité de médecine légale de l'Est de l'Ontario

Christopher MILROY Directeur médical et médecin légiste
 Jacqueline PARAI Médecin légiste
 Alfredo WALKER Médecin légiste
 Charis KEPRON Médecin légiste
 John VEINOT Pathologiste cardiovasculaire
 Eric BELANGER Pathologiste cardiovasculaire
 Bruce JAMISON Pathologiste cardiovasculaire
 Chi LAI Cardiac Pathologiste
 John WOUFFE Neuropathologiste
 David CAMELLATO Odontologiste légiste



Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (Ottawa)

Jean MICHAUD	Neuropathologiste
David GRYNSPAN	Pathologiste pédiatrique
Joseph DE NANASSY	Pathologiste pédiatrique

Unité de médecine légale de Kingston

Victor TRON	Chef du département de pathologie et de médecine moléculaire, pathologiste
Kristopher CUNNINGHAM	Directeur médical, médecin légiste et pathologiste cardiovasculaire
John ROSSITER	Neuropathologiste
Marosh MANDUCH	Pathologiste
Patricia FARMER	Pathologiste
Paul MANLEY	Pathologiste
David HURLBUT	Pathologiste
Jerry CHEN	Pathologiste
Christopher DAVIDSON	Pathologiste
Tim CHILDS	Pathologiste
Alexander BOAG	Pathologiste
Iain YOUNG	Pathologiste
David LEBRUN	Pathologiste
Sandip SENGUPTA	Pathologiste
Suzie ABU-ABED	Pathologiste
Samuel LUDWIN	Pathologiste
David BERMAN	Pathologiste
Sonal VARMA	Pathologiste
Mark SCHNEIDER	Pathologiste

Hospital for Sick Children

Glenn TAYLOR	Chef du département de pathologie, pathologiste
David CHIASSON	Directeur médical et médecin légiste
Gregory WILSON	Pathologiste
William HALLIDAY	Neuropathologiste
Cynthia HAWKINS	Neuropathologiste

Unité de médecine légale du Nord-Est

Martin QUEEN	Directeur médical et médecin légiste
Sharon BOONE	Médecin légiste suppléante
Michael D'AGOSTINO	Médecin légiste (Hôpital de Sault-Sainte-Marie)
Silvia GAYTAN-GRAHAM	Neuropathologiste
Scott FAIRGRIEVE	Anthropologue légiste
Scott KEENAN	Odontologiste légiste

Hôpital Mount Sinai

Patrick SHANNON	Pathologiste périnatal
Sarah KEATING	Pathologiste périnatale





Pathologistes exerçant dans les hôpitaux communautaires

Chhaya ACHARYA	Bluewater Health (Mitton)
Kunniparampil ALEXANDER	Hôpital Civic de Brampton
Nihad ALI-RIDHA	Hôpital Mackenzie Health de Richmond Hill
Pat ALLEVATO	Hôpital régional de Windsor – Complexe Metropolitan
Reza BEHJATI	Hôpital Soldiers' Memorial d'Orillia
Pravin BHAVSAR	Hôpital général St. Mary
Jagdish BUTANY	Toronto General Hospital
Konrad Kung Yeung CHAN	Hôpital Joseph Brant Memorial
Satish CHAWLA	Emplacement de St. Catharines
Nilam CLERK	Hôpital Mackenzie Health de Richmond Hill
Brian CUMMINGS	Hôpital Grand River (Kitchener-Waterloo)
Ardit DELIALLISI	Grey Bruce Health Services
Franco DENARDI	Emplacement de St. Catharines
Dimitrios DIVARIS	Hôpital Grand River (Kitchener-Waterloo)
Peter ENGBERS	Hôpital général de Woodstock
Nicholas ESCOTT	Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay
Ziba FADAVI	Hôpital Soldiers' Memorial d'Orillia
James FARMER	Hôpital Hôtel Dieu
Hudson GIANG	Hôpital Ross Memorial
Ram GIDWANI	Bluewater Health (Mitton)
Ann GUZOWSKI	Emplacement de St. Catharines
Omar HAKIM	Hôpital régional de Windsor – Complexe Metropolitan
Julien HART	Hôpital Joseph Brant Memorial
Angela HAWORTH	Hôpital Joseph Brant Memorial



Eric HO	Hôpital Ross Memorial
Said ISMAIL	William Osler Health Centre
Prashant JANI	Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay
Chaozhe (Bell) JIANG	Hôpital Joseph Brant Memorial
Sangeeta JOSHI	Emplacement de St. Catharines
Suhas JOSHI	Emplacement de St. Catharines
Hassan KANAAN	Bluewater Health (Mitton)
Shiv KAPUR	Centre régional de santé Royal Victoria
Olayiwola KASSIM	Centre de santé de l'Ouest de Parry Sound
Scott KERRIGAN	Centre régional de santé de North Bay
Dimitri KOUTSOGIANNIS	Emplacement de St. Catharines
Annie KURIAN	Bluewater Health (Mitton)
John LENTZ	Hôpital Mackenzie Health de Richmond Hill
Navid LIAGHATI NASSERI	Bluewater Health (Mitton)
Charles LITTMAN	Centre des sciences de la santé du Manitoba
Dong LIU	Hôpital général de Woodstock
Rosemary LUBYNSKI	Bluewater Health (Mitton)
Kelly MACDONALD	Hôpital du district du lac des Bois
Kerry MACDONALD	Hôpital du district du lac des Bois
Karen MACNEILL	Centre régional de santé Royal Victoria
Zbigniew MANOWSK	Centre de santé Trillium (Mississauga)
Anil MISIR	Université McMaster (centre médical)
Paul MOZAROWSKI	Hôpital de Sault-Sainte-Marie
Ken NEWELL	Grey Bruce Health Services
Kathleen O'HARA	Hôpital de Sault-Sainte-Marie
Gemma PASTOLERO	William Osler Health Centre – Complexe Etobicoke



John PENSWICK	Muskoka Algonquin Healthcare
Susan PHILLIPS	Centre des sciences de la santé du Manitoba
Russell PRICE	Centre régional de santé Royal Victoria
Paul RA	Hôpital régional de Windsor – Complexe Metropolitan
Roland RIECKENBERG	Hôpital Soldiers' Memorial d'Orillia
Ian SALATHIEL	Centre régional de santé Royal Victoria
Michelle SAPP	William Osler Health Centre
Barry SAWKA	Hôpital Grand River (Kitchener-Waterloo)
Jose SEGURA	Hôpital général du comté de Welland
Sandip SENGUPTA	Université Queen's
Sajid SHUKOOR	Hôpital régional de Windsor – Complexe Ouellette
Pamela SMITH	Hôpital régional de Windsor – Complexe Metropolitan
Mark SOARES	Centre de santé Trillium (Mississauga)
Alexander STEELE	Centre régional de santé de North Bay
Abdul SYED	Centre régional de santé Royal Victoria
Joseph WASIELEWSKI	Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay
Syed fasahat WASTY	Hôpital général de St. Thomas-Elgin
David WELBOURNE	Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay
Grazyna ZEBROWSKA	Emplacement de St. Catharines
Zuoyu ZHENG	Emplacement de St. Catharines

Coordonnées

Service de médecine légale de l'Ontario
 Complexe des sciences judiciaires et du coroner
 25, avenue Morton Shulman
 Toronto (Ontario) M3M 0B1
 Tél. : 416 314-4040
 Courriel : ofps@ontario.ca





